

Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ✦ VOL.02 N°03 ÉTÉ 2021

Prix, bourses et subventions

Les lauréats 2020

Prix
Excellence

Bourses
de recherche

Subvention
de recherche
OEQ-REPAR

Mérite
du CIQ



Avis de
convocation
à l'Assemblée
générale annuelle

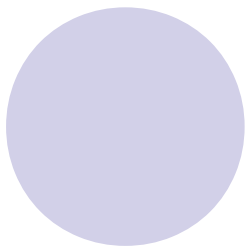
Deux jugements
du Conseil
de discipline

Portrait d'une
ergothérapeute
et chef d'un centre
de vaccination
de masse



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

VOUS AVEZ UNE QUESTION
RELATIVE À L'APPLICATION
DU **CODE DE DÉONTOLOGIE** FACE
À UNE SITUATION DONNÉE



INFODEONTO@OEQ.ORG • 514 844-5778, POSTE 248

Occupation: **Ergothérapeute**

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920

Montréal (Québec) H3A 2S9

Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778

Télééc. : 514 844-0478

Rédactrice en chef

Catherine Roberge

Rédacteurs

Alain Bibeau, Philippe Boudreau, Florence Colas, Guylaine Dufour, Caroline Fortier, Catherine Roberge

Révision linguistique

Gilles Vilasco

Conception graphique et mise en page

gbdesign-studio.com

Publicités

Eve Champagne

Tél. : 450 227-8414, poste 313

echampagne@cpsmedia.ca

Renseignements et commentaires

ergo@oeq.org

Tirage : 1 600 exemplaires

ISSN 2562-9921 [Imprimé]

ISSN 2562-993X [En ligne]

N° de convention 40027757 de la Poste-publications

Occupation : ergothérapeute est publié 4 fois par année. Il rejoint les quelques 5 800 ergothérapeutes membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont signés par leur auteur. Les opinions et points de vue qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le présent bulletin ou la mention de produits ou de services dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les approuve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le présent bulletin est autorisée avec mention de la source.

L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30% de fibres postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



ECF



Sommaire

Vol. 02 > N°03
Été 2021

04

Mot du président

- 04 S'adapter encore et toujours face à une crise qui semble ne plus vouloir finir !
-

08

En direct de l'Ordre

- 08 Résultats des élections : scrutin région 3 et élections complémentaires région 2
- 10 Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre
- 11 Nomination de Marie-France Jobin au poste de directrice du développement et de la qualité de l'exercice
- 11 Nomination de Sarah Azib au poste d'adjointe à l'admission
- 12 Pratique professionnelle émergente des ergothérapeutes en gestion d'invalidité dans les établissements du réseau de santé et des services sociaux
- 13 Curateur public : une importante réforme s'opère
- 14 Programme Agir tôt et travail interdisciplinaire
- 16 Accès au Dossier santé Québec (DSQ) pour les ergothérapeutes
- 17 Tenue de dossier – résultat de l'évaluation et son analyse
- 18 Deux jugements du Conseil de discipline en pédiatrie : impact sur la pratique
-

20

Prix, bourses et subventions

- 20 Lauréats 2020
- 24 Remise de prix
-

26

Ergothérapeutes en action

- 26 L'Accompagnement-citoyen personnalisé d'intégration communautaire (APIC) offert par des bénévoles : une avenue prometteuse pour agir sur la participation sociale des aînés
- 30 Portrait d'Isabelle Roberge, ergothérapeute et chef d'un centre de vaccination de masse
-

34

Nouvelles des partenaires

- 34 Que faisons-nous pour nos tout-petits et leur famille au Québec ?
-

36

Pleins feux sur la relève

- 36 L'ergothérapie au service du bien-être étudiant
-



37

Bienvenue aux nouveaux membres



38 Avis de limitation du droit d'exercice

39 Formation continue 2020-2021

41 Formation continue autres organismes

Mot du président

Occupation : Ergothérapeute — Été 2021



Alain Bibeau, erg., M. Sc.

04

adapter encore et toujours face à une crise qui semble ne plus vouloir finir !

Dans mon mot du président de l'été dernier, à un moment où la pandémie était à son apogée, je lançais aux ergothérapeutes un appel à la mobilisation afin de faire face à l'immense défi d'accueillir en stage l'ensemble des étudiants des programmes universitaires de formation. Un an plus tard, avec l'étrange impression que cette pandémie a débuté hier, mais qu'en même temps elle dure depuis une éternité, je pourrais certes réitérer ce même message !

La pandémie de COVID-19 et sa gestion ont depuis mis en lumière plusieurs fragilités de notre système public et privé de soins quant à ses limites à maintenir l'ensemble de ses activités et sa capacité à offrir les services requis et à protéger les personnes les plus vulnérables lors d'une telle crise.

Le constat est dur, cette pandémie a touché de manière directe et cruelle les personnes âgées : elles ont été trop nombreuses à décéder dans l'hécatombe des CHSLD. Aussi, les personnes plus fragiles, dont celles en situation de handicap, ont vu leurs défis trop peu reconnus dans les circonstances de cette crise. Ainsi, les patients des ergothérapeutes continuent pour la plupart de vivre plus difficilement que le reste de la population les effets des changements imposés à leurs routines de vie, à leurs occupations. De plus, ces patients ont vu les ressources qui habituellement leur viennent en aide être moins présentes ou carrément absentes. En effet, le réseau tout entier de la santé et des services sociaux, confronté aux ressources disponibles limitées pour lutter contre le coronavirus, a dû faire des choix dont plusieurs ont fait mal, particulièrement pour ce qui touche les services de réadaptation dans leur ensemble. J'en retiens malheureusement que dans l'organisation de nos systèmes en temps de crise, nos fragilités, les inégalités et les discriminations nous rattrapent avec encore plus de force...

Seize mois plus tard, les ergothérapeutes continuent de vivre les impacts directs de la crise sanitaire de la COVID-19 dans l'exercice de la profession avec le poids d'un stress professionnel qui dure et qui continue d'exiger beaucoup de chacune et de chacun d'entre vous. Malgré cela, votre engagement reste tangible, et ce même hors des sentiers habituels, par exemple dans les activités de vaccination. À ce titre, on a même vu le retour de nombreuses et nombreux « anciens ergothérapeutes » demander la délivrance

Seize mois plus tard, les ergothérapeutes continuent de vivre les impacts directs de la crise sanitaire de la COVID-19 dans l'exercice de la profession avec le poids d'un stress professionnel qui dure et qui continue d'exiger beaucoup de chacune et de chacun d'entre vous.

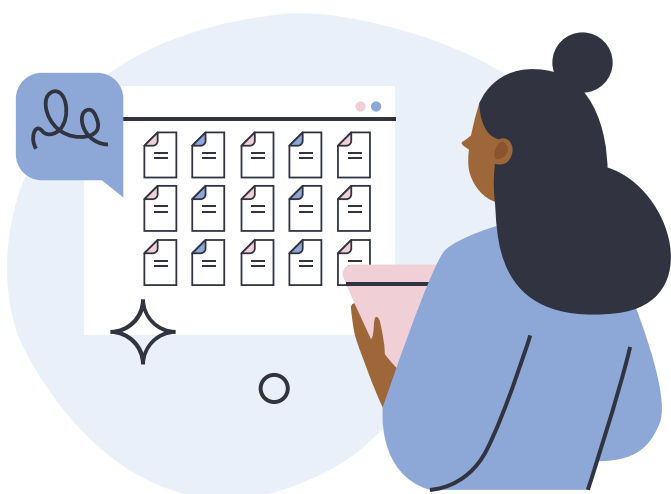
d'une autorisation spéciale d'état d'urgence sanitaire (ASEUS) pour venir prêter main forte au réseau.

Néanmoins, les derniers mois de post-délestage et de retour progressif des ergothérapeutes auprès de leurs clientèles habituelles se sont ouverts sur les énormes défis accumulés. Cela est malheureusement vrai pour de nombreux autres professionnels de la santé et des services sociaux. Aussi, les plans de « relance » annoncés, pour ceux qui le sont, risquent d'être difficiles à réaliser. Prenons l'annonce récente du ministre de la Santé et des Services sociaux visant à réduire les listes d'attente en chirurgie, qui ont atteint des hauteurs sans précédent à la suite de la réduction drastique, dès le début de cette crise au printemps 2020, des activités chirurgicales non urgentes.

La réussite de ce plan repose d'abord sur la reprise des activités dès octobre 2021 à un niveau semblable à celui d'avant la pandémie. De plus, le recours au secteur privé devra être accru, tout comme il faudra augmenter l'efficacité des programmes, en plus de faire travailler les équipes concernées, les soirs, les nuits et les fins de semaine ! Pendant qu'en contrepartie la pénurie de ressources se fait de plus en plus sentir...

Quant à la pénurie de ressources, il faut savoir qu'elle touche beaucoup d'autres professionnels que ceux requis en chirurgie. Aussi, les ergothérapeutes n'y font pas exception et le phénomène peut facilement s'observer par le grand nombre d'offres de postes d'ergothérapeutes actuellement affichés sur les différentes plateformes d'offres d'emplois. Bien avant l'arrivée de cette pandémie, l'Ordre avait levé les « drapeaux rouges » auprès des instances gouvernementales concernées pour remédier à la rareté. L'aggravation de cette situation causée par la pandémie relance la priorité qui doit être mise par ces instances pour organiser et mettre en place les mesures nécessaires pour réduire ce déficit et limiter les dommages supplémentaires que fait subir cette crise aux clientèles des ergothérapeutes.

Par ailleurs, du côté des activités menées par l'Ordre, tout comme vous, nous continuons d'être au cœur des secousses et des aléas de cette crise. Ainsi, tout en maintenant les incontournables liés à notre mission de protection du public, nous avons dû, à l'instar de la plupart des autres ordres en santé, nous adapter et modifier en conséquence plusieurs de nos actions. Partant, plusieurs collaborations avec nos partenaires ont été, dans le meilleur



Mot du président

des cas, ralenties ou encore tout simplement reportées. Concernant notre collaboration avec le MSSS, pensons, sans être exhaustif au programme Agir tôt, au programme québécois pour les troubles mentaux (PQPTM), au Dossier santé Québec (DSQ), ainsi qu'à la suite du plan ministériel sur les troubles neurocognitifs majeurs (TNCM).

Toutefois, le travail à l'Ordre ne manque pas, bien au contraire ! D'une part, nous continuons d'être grandement sollicités par les différentes instances gouvernementales pour aborder les enjeux liés au contexte de cette pandémie (activités liées à la vaccination ; prise en charge des personnes souffrant de la COVID longue...). En outre, plusieurs nouveaux dossiers se sont imposés et requièrent l'attention diligente de l'Ordre. Par exemple :

- en milieu scolaire avec le ministère de l'Éducation, la refonte des codes de difficultés utilisés dans l'organisation des services aux élèves EHDA ;
- les travaux interordres sous l'égide de l'Office des professions du Québec portant sur la possibilité de permettre à certains professionnels de poser un diagnostic ;

- les travaux liés aux différents chantiers du CIQ sur le système professionnel ;
- les consultations de diverses provenances (l'encadrement éventuel par le système professionnel de l'exercice de l'ostéopathie et de la kinésiologie ;
- la révision de la politique sur le transport adapté du ministère du Transport ;
- le projet de loi du MSSS à venir concernant un éventuel nouveau régime juridique encadrant les renseignements en santé et services sociaux (RSSS).

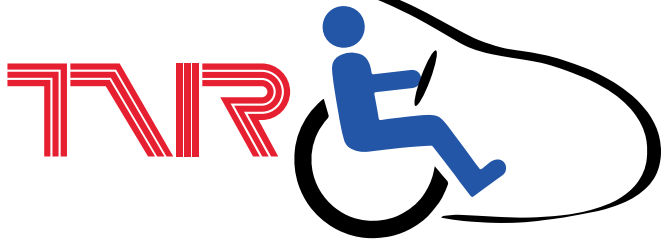
Ainsi, force est de constater que notre travail, nos actions et nos projets restent, pour une part relativement importante, modulés par cette crise. L'Ordre est conscient que de nombreuses incertitudes demeurent dans nos divers environnements et que la prudence reste le meilleur guide de nos actions. Conséquemment, c'est sans surprise que l'Ordre a décidé de ne pas amorcer comme prévu ses travaux de planification stratégique, le tumulte actuel n'étant absolument pas propice à ce genre d'exercice.

Globalement, le Québec se sort actuellement assez bien de cette pandémie, comparativement à d'autres juridictions. En effet, la contagion reste basse, la vaccination de la population va bon train et les déconfinements progressifs se déroulent selon les plans des instances de santé publique. Toutefois, au moment d'écrire ces lignes, on s'inquiète à peu près partout ailleurs dans le monde d'une potentielle 4^e vague ! En effet, la présence des variants plus virulents et plus difficiles à endiguer pourrait laisser présager un pénible retour en arrière...

Quoi qu'il en soit, face à toutes ces incertitudes il ne faut surtout pas laisser de côté la marche, dans la mobilisation et la solidarité, qui nous a caractérisés depuis le début de cette pandémie. Néanmoins, j'aurais envie de nous suggérer, durant l'actuelle « accalmie » qui nous touche, de prendre du temps pour prendre soin de soi et de nos proches, et pour reprendre des forces...

De surcroît, je nous souhaite de pouvoir oser un travail d'exploration pour trouver comment cette crise majeure pourra être porteuse de sens pour l'avenir et comment les ergothérapeutes pourront aider nos milieux, nos organisations et la société à reconstruire sur des fondations plus solides.





TECHNOLOGIES INC.
Transformation de véhicules routiers

À votre service
depuis **25 ANS**

« Nous adaptons votre véhicule à vos besoins, afin de vous permettre de conserver votre autonomie. »

- Planchers abaissés
- Plateformes élévatrices
- Sièges & planches de transfert
- Treuils & aide au chargement
- Aides à la conduite

Membre accrédité



Maintenant situés dans de nouveaux locaux au 20 rue des Métiers, Lavaltrie (Québec) J5T 3L3

T: 1 (450) 582-2555

SF: 1 (888) 919-2555

F: 1 (450) 582-6555

www.tvrtechnologies.com | info@tvrtechnologies.com

En direct de l'Ordre



Résultats des élections : scrutin région 3 et élections complémentaires région 2

Occupation : Ergothérapeute — Été 2021

08

En raison des dernières mesures transitoires prévues au nouveau Règlement sur l'organisation de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et les élections à son Conseil d'administration (ci-après le Règlement sur les élections), l'Ordre a exceptionnellement tenu des élections ce printemps dernier. Au terme de ce processus électoral, le nombre d'administrateurs a diminué de 17 à 15 afin de se conformer en temps opportun aux dispositions du *Code des professions* qui avaient été modifiées par l'entrée en vigueur en juin 2017 de la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.

Résultats des élections tenues au printemps 2021

Les membres de l'Ordre de deux régions électorales devaient procéder à l'élection de 7 administrateurs : 2 pour la région électorale 2 (Mauricie, Outaouais, Lanaudière et Laurentides) et 5 pour la région 3 (Montréal, Montérégie et Laval).

Au terme de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 27 avril dernier :

- Pour la région 2, M^{me} Élise Matthey-Jacques a été réélue par acclamation et un poste d'administrateur est demeuré vacant ;
- Pour la région 3, 7 candidatures ont été reçues pour les 5 postes d'administrateur au Conseil d'administration. Un scrutin a donc eu lieu pour la région 3 et une élection complémentaire a été tenue pour la région 2.

Résultats du scrutin tenu dans la région 3

Pour la région 3, alors que 5 postes d'administrateurs étaient à pourvoir, 7 candidatures ont été déposées et acceptées : Nathalie Barbeau, Marie-Claude Beaudoin, Nathalie Breault, Élise Jobin, Valérie Kempa, Marie-Ève Lacroix et Isabelle Roberge.

La période de scrutin s'est terminée le 27 mai 2021 à 16 h et le dépouillement du vote s'est fait le 28 mai 2021. Au total, 2850 ergothérapeutes étaient habilités à voter et 311 (11%) ont exercé leur droit de vote. Mesdames **Nathalie Barbeau, Élise Jobin, Valérie Kempa, Marie-Ève Lacroix et Isabelle Roberge** ont été élues à titre d'administratrices pour la région 3.



Nathalie Barbeau



Élise Jobin



Valérie Kempa



Marie-Ève Lacroix



Isabelle Roberge

Élection complémentaire pour la Région 2

La période de mise en candidature pour l'élection complémentaire des administrateurs de la région électorale 2 s'est terminée le 31 mai 2021, à 16 h.

À terme, il y a eu autant de candidatures qu'il y avait de postes à pourvoir, c'est-à-dire une candidature. M^{me} Julie-Léa Perron Blanchette a donc été réélue par acclamation.

Voici un tableau résumant les résultats des élections tenues au printemps 2021 :



Élise Matthey-Jacques



Julie-Léa Perron-Blanchette

| RÉGIONS ÉLECTORALES | RÉGIONS ADMINISTRATIVES INCLUSES DANS LA RÉGION ÉLECTORALE | POSTES À POURVOIR | DURÉE DU MANDAT | RÉSULTAT DES ÉLECTIONS |
|---------------------|--|-------------------|-------------------|---|
| 2 | Mauricie, Outaouais, Lanaudière, Laurentides | 2 | 2 ans et 5 mois* | Élise Matthey-Jacques (réélue par acclamation) Julie-Léa Perron-Blanchette (réélue par acclamation) |
| 3 | Montréal, Laval, Montérégie | 5 | 3 ans et 5 mois** | Nathalie Barbeau (réélue au scrutin) Élise Jobin (réélue au scrutin) Valérie Kempa (élue au scrutin) Marie-Ève Lacroix (réélue au scrutin) Isabelle Roberge (réélue au scrutin) |

* Mandat plus court en raison de mesures transitoires à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les élections.

** Mandat plus long en raison de mesures transitoires à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les élections.

Toutes nos félicitations aux administrateurs élus, réélus et nommés de nouveau.

Finalement, nos sincères remerciements à M^{mes} Marie-Claude Beaudoin, Nathalie Brisebois et Mélanie Dumais qui

ont mis leur engagement et leur professionnalisme au service de l'Ordre pendant leurs mandats à titre d'administratrices au sein du CA.



Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre

CETTE ANNÉE, EN RAISON DU SUCCÈS DE LA FORMULE VIRTUELLE UTILISÉE L'AN DERNIER AINSI QU'EN RAISON DE L'INCERTITUDE LIÉE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19, LES MEMBRES DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC SONT CONVOQUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021 (AGA), LAQUELLE SERA TENUE LE : **15 NOVEMBRE 2021, À 19 H, EN MODE VIRTUEL.**



Cette année encore, tous les membres de l'Ordre pourront participer à cet événement dans le confort et la sécurité de leur domicile. Vous recevrez par courriel, dans les semaines précédentes l'AGA, tous les renseignements concernant l'inscription en ligne pour cet événement.

Comme défini dans la [Politique encadrant le déroulement des assemblées générales de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec](#), le comité exécutif a adopté le projet d'ordre du jour suivant :

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle ;
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 novembre 2020 ;
5. Rapport des élections 2020 ;
6. Rapport de la présidence sur les activités de l'exercice ;
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre ;
8. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2020-2021 ;
9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier 2021-2022 ;
10. Cotisation des membres de l'Ordre pour l'exercice financier à venir ;
 - 10.1 Rapport sur la consultation prévue à l'art. 103.1 du *Code des professions* ;
 - 10.2 Nouvelle consultation des membres présents à l'assemblée générale ;

11. Approbation de la rémunération des administrateurs élus ;
 - 11.1 Rémunération des administrateurs élus ;
 - 11.2 Rémunération de la présidence ;
12. Levée de l'Assemblée générale annuelle.

Si vous désirez ajouter un point au projet d'ordre du jour, veuillez en informer par écrit le directeur général et secrétaire de l'Ordre à boudreaup@oeq.org au moins 21 jours avant la tenue de l'assemblée, c'est-à-dire d'ici le 25 octobre 2021 à 19 h. Le comité exécutif de l'Ordre décidera ensuite si le point est ajouté à l'ordre du jour et le directeur général et secrétaire de l'Ordre communiquera à tous les membres l'ordre du jour final de l'AGA au moins dix (10) jours avant sa tenue.

Si vous désirez obtenir une copie du projet de procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 23 novembre 2020, veuillez contacter M^{me} Nelly Grignon à grignonn@oeq.org.

Pouvoirs des membres lors de l'AGA

Lors de l'AGA, les membres réunis doivent :

- Approuver la rémunération des administrateurs élus ;
- Nommer les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre.

RAPPEL : vous constaterez que les membres ne doivent plus approuver le montant de la cotisation annuelle. Toutefois, le Conseil d'administration de l'Ordre doit fixer ce dernier en tenant compte des commentaires recueillis dans le cadre de deux consultations des membres :

- La première se déroulera au moins 30 jours avant l'AGA ;
- La seconde aura lieu pendant l'AGA après avoir pris connaissance d'un résumé de la première consultation.

Nous espérons vous rencontrer virtuellement en grand nombre lors de l'AGA, alors réservez cette date dans votre horaire.





NOMINATION DE MARIE-FRANCE JOBIN AU POSTE DE DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EXERCICE

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) est heureux d'annoncer la nomination de Marie-France Jobin, ergothérapeute, au poste de directrice du développement et de la qualité de l'exercice.

Forte d'une riche expérience de plus d'une trentaine d'années comme ergothérapeute, tant dans le domaine clinique que celui de la gestion, et détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) des HEC, M^{me} Jobin a travaillé durant ces années dans divers programmes comme clinicienne notamment en réadaptation, hébergement, CLSC, centre de jour, hôpital de jour et unité de courte durée gériatrique (UCDG).

Comme gestionnaire elle a mis sur pied le service des aides techniques de l'Hôpital juif de réadaptation (HJR) et a assuré la coordination d'un CHSLD. Jusqu'à tout récemment, elle était directrice adjointe du programme de soutien à l'autonomie de la personne âgée — volet hébergement du CISSS de Laval.

De plus, M^{me} Jobin est une contributrice de la première heure au programme de formation continue de l'Ordre dans le domaine de la dysphagie et a obtenu la Mention d'excellence de l'OEQ en 2010.

M^{me} Marie-France Jobin occupe ses nouvelles fonctions depuis le 21 juin 2021.

Nous en profitons pour lui souhaiter la bienvenue et un vif succès dans l'ensemble de ses nouveaux mandats ! <



Marie-France Jobin



NOMINATION DE SARAH AZIB AU POSTE D'ADJOINTE À L'ADMISSION

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de Sarah Azib à titre d'adjointe administrative à l'admission. Ce poste avait été laissé vacant suite au départ d'Élise Godard en avril dernier.

M^{me} Azib était déjà à l'emploi de l'OEQ en soutien à l'inspection professionnelle. Elle se joint maintenant au personnel de l'Ordre à titre permanent. Toutes nos félicitations à M^{me} Azib. <



Sarah Azib



PRATIQUE PROFESSIONNELLE ÉMERGENTE DES ERGOTHÉRAPEUTES EN GESTION D'INVALIDITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) compte chaque jour sur une main-d'œuvre qualifiée pour fournir les services de santé et de services sociaux à la population du Québec. Or, des défis de taille en matière d'invalidité au travail doivent être relevés au sein des établissements du RSSS, et ce, afin de favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre. En réponse à ces défis, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a développé en 2017, le Cadre de référence sur le soutien et la réintégration au travail : vers une approche axée sur la collaboration — Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux (gouv.qc.ca). En s'appuyant sur les données probantes, ce cadre propose des orientations et une démarche pour la mise en place d'un programme de soutien et de réintégration au travail. À partir de ce cadre, chaque établissement du RSSS (CISSS, CIUSSS et CHU) devait mettre en place son propre programme de soutien et de réintégration au travail pour la gestion de ses employés en invalidité. Depuis, de nombreux ergothérapeutes ont obtenu

des postes dans ces programmes qui administrativement sont sous la juridiction de la direction des ressources humaines des établissements. Pour l'Ordre, considérant les compétences et l'expertise reconnue des ergothérapeutes dans le domaine de la réadaptation socioprofessionnelle, il nous apparaît évident que les ergothérapeutes sont les professionnels tout désignés pour être des acteurs clés dans ce type de programme. Ainsi, l'Ordre se réjouit de la reconnaissance des compétences des ergothérapeutes dans ce domaine et en profite pour souligner le mérite des ergothérapeutes (cliniciens, chercheurs, enseignants) qui ont contribué avec rigueur au développement et au déploiement des pratiques factuelles dans le domaine.

Néanmoins, l'exercice de la profession dans de nouveaux contextes de travail tels que celui-là apporte naturellement son lot de défis et de questions, puisque certaines balises peuvent ne pas encore avoir été entièrement établies. C'est d'ailleurs pour prendre en compte les questions soulevées par les ergothérapeutes sur le terrain que l'Ordre a débuté des travaux en la matière. Ces derniers ont été entrepris afin que l'Ordre puisse apporter son éclairage distinctif comme ordre professionnel. Ainsi, l'Ordre est actuellement à documenter ce dossier afin de mieux comprendre le contexte de pratique ainsi que les divers rôles et responsabilités des ergothérapeutes œuvrant dans ces postes¹. Finalement, l'Ordre souhaite pouvoir éclairer les ergothérapeutes concernés quant aux enjeux normatifs ou déontologiques identifiés afin de mieux soutenir l'exercice des ergothérapeutes dans ce domaine émergent. <

¹ C'est l'occasion pour l'Ordre d'inviter les ergothérapeutes concernés et intéressés par la démarche à nous contacter rapidement, car nous débutons les consultations au courant de l'été. À cet égard, merci de contacter M^{me} Michelle Ishack par courriel : ishackm@oeq.org



Curateur public : une importante réforme s'opère

DEPUIS L'ADOPTION LE 2 JUIN 2020 DE LA LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL, LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE, LA LOI SUR LE CURATEUR PUBLIC ET DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES PERSONNES (TITRE ABRÉGÉ ICI EN «LOI»), LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC ET SES PARTENAIRES S'AFFAIRENT À D'IMPORTANTES TRAVAUX POUR PRÉPARER SON ENTRÉE EN VIGUEUR PRÉVUE EN JUIN 2022 (VOIR LA PAGE DU SITE DU CURATEUR PUBLIC CONSACRÉE À CES TRAVAUX : [HTTPS://WWW.CURATEUR.GOUV.QC.CA/CURA/FR/CURATEUR/MIEUXPROTEGER.HTML](https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/curateur/mieuxproteger.html)).

L'Ordre tient à souligner qu'il salue les principes retenus pour cette réforme. En effet, il faut savoir que cette réforme repose sur des principes directeurs qui interpellent directement notre profession, en l'occurrence, la valorisation de l'autonomie de la personne, le respect de ses droits, de ses volontés et de ses préférences ainsi que des mesures de protection ou d'assistance adaptées à sa situation.

Au nombre des changements importants, cette Loi prévoit l'introduction de deux nouvelles mesures de protection, soit la représentation temporaire et la mesure d'assistance. De plus, à terme, la tutelle constituera le seul régime de protection possible pour une personne inapte, ce qui constituera une simplification des régimes de protection actuels. À ce titre, le tribunal devra alors déterminer si, et comment, la tutelle doit être modulée compte tenu des facultés de la personne inapte. Ainsi, cette décision permettra de déterminer le degré d'autonomie et les actes que la personne inapte pourra poser seule. Dans ce contexte, l'Ordre considère que l'évaluation des habiletés fonctionnelles effectuée par un



ergothérapeute devrait être considérée comme essentielle dans certaines circonstances et apporter l'éclairage compétent requis pour une décision juste et un dispositif de protection adaptés aux capacités réelles de la personne.

C'est dans ce contexte que l'Ordre a récemment questionné par sondage les ergothérapeutes afin de documenter la contribution actuelle et potentielle des ergothérapeutes à l'évaluation clinique de l'inaptitude par les médecins et les travailleurs sociaux ainsi que les

enjeux que cette activité soulève particulièrement pour ce qui concerne la protection de cette clientèle vulnérable. Près de 400 ergothérapeutes ont généreusement répondu à ce sondage dont le contenu est au moment d'écrire ces lignes en cours d'analyse. Nous vous tiendrons informé ultérieurement des résultats de cette analyse ainsi que de la suite des travaux et des actions de l'Ordre dans ce dossier d'importance.



Programme Agir tôt et travail interdisciplinaire

LE PROGRAMME AGIR TÔT SE DÉPLOIE PROGRESSIVEMENT DANS L'ENSEMBLE DU QUÉBEC, NOTAMMENT PAR LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPES INTERDISCIPLINAIRES QUI ONT À ÉVALUER ET INTERVENIR PRÉCOCEMENT AUPRÈS DES ENFANTS QUI PRÉSENTE DES INDICES DE RETARD DE DÉVELOPPEMENT. RAPPELONS QUE LE PROGRAMME AGIR TÔT EST UNE INITIATIVE GOUVERNEMENTALE DÉBUTÉE EN 2019 EN VUE D'ASSURER AUPRÈS DE LA POPULATION DES ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 5 ANS DU QUÉBEC, LA DÉTECTION RAPIDE DE VULNÉRABILITÉS DÉVELOPPEMENTALES ET LE DÉPISTAGE D'INDICES DE RETARD DE DÉVELOPPEMENT DE MANIÈRE PRÉCOCE. ULTIMEMENT, CE PROGRAMME DEVRAIT PERMETTRE, POUR CHAQUE ENFANT VISÉ, L'ÉVALUATION DE SON PROFIL DE DÉVELOPPEMENT ET L'ORIENTATION VERS LE BON SERVICE QUI LUI OFFRIRA LE SOUTIEN ET LES SERVICES D'INTERVENTIONS DONT LUI ET SA FAMILLE ONT BESOIN.

Pour le MSSS, le déploiement de ce programme repose sur le rehaussement des équipes d'intervention précoce ainsi que le déploiement à l'échelle du Québec d'une plateforme numérique « Approche interactive du développement de l'enfant » (AIDE) qui regroupe des questionnaires de dépistage sur le développement de l'enfant de 0 à 5 ans. L'utilisation de la plateforme AIDE, favoriserait une orientation plus rapide vers le service approprié. Une collaboration étroite entre les acteurs clés dans la vie de l'enfant — soit les parents, le milieu de garde, l'école, les services sociaux (incluant les organismes communautaires) et les services de santé — s'avère essentielle selon ce modèle afin de dépister et intervenir rapidement auprès de l'enfant et de sa famille pour soutenir le développement du plein potentiel de l'enfant. De plus, ces investissements favorisent une

augmentation significative de l'offre de services des programmes Jeunesse et des programmes en déficience physique (DP), en déficience intellectuelle (DI) et pour les troubles du spectre de l'autisme (TSA) des CISSS et CIUSSS.

Ainsi, au sein même des équipes interdisciplinaires de ce programme, une collaboration interprofessionnelle optimale devrait aussi être recherchée. En effet, la collaboration interprofessionnelle et la prise en charge partagée dans un contexte de pratique collaborative contribuent à assurer la qualité et la sécurité des soins et services, améliorent l'accès aux soins et services de santé pour la population et facilitent la coordination et la continuité des soins et services.

Dans ce contexte, les divers professionnels concernés dont les ergothérapeutes agissent en interrelation durant le processus d'évaluation et de planification des interventions, ainsi que lors de l'intervention en tant que telle. L'organisation des services attendue par le MSSS vise à ce que la pleine utilisation des compétences



des professionnels dans leurs champs d'exercices respectifs contribue à l'atteinte de résultats de santé optimaux pour les personnes. Ainsi, dans le cadre d'une évaluation interdisciplinaire, chaque professionnel effectue



ses activités d'évaluation dans le respect de son champ d'exercice et de ses compétences. Par la suite, la mise en commun permet de préciser la situation globale du jeune et de sa famille et d'établir un plan d'intervention interdisciplinaire adapté aux besoins identifiés.

Qu'en est-il alors de la tenue des dossiers ? Est-il possible de produire un seul rapport interdisciplinaire sans contrevenir aux normes déontologiques et aux exigences de tenue de dossier des ordres professionnels ? Les instances politiques du MSSS ont questionné les ordres à ce sujet sur la base d'une présomption que cette façon de faire était défendue par les ordres aux professionnels. Afin de dissiper les doutes à cet égard, les ordres de plusieurs professions concernées par le programme Agir tôt (ergothérapie, diététiste/nutritionniste, infirmière, orthophonie, physiothérapie, psychoéducation, psychologue, travail social) se

sont concertés pour convenir conjointement que la production d'un tel rapport interdisciplinaire pour ce programme était possible sans *de facto* contrevenir aux normes des ordres professionnels.

Ils ont de plus précisé que dans ce contexte interdisciplinaire, ce rapport doit :

- Témoigner du travail d'équipe et de l'apport de chacun sans laisser croire qu'un de ces professionnels puisse avoir accompli une activité hors de son champ d'exercice ou relevant de compétences qu'il ne détient pas ;
- Identifier les professionnels responsables de chacune des sections du rapport de manière à bien faire ressortir la spécificité de leur évaluation, leur interprétation des résultats et leur conclusion professionnelle en lien avec leur champ d'exercice ;
- Répondre aux exigences réglementaires et déontologiques sur la tenue des dossiers, spécifiées par les ordres de chacun des professionnels impliqués ;
- Prévoir que chacun des professionnels signe sa propre section. Une note devrait stipuler que chacun des professionnels est responsable uniquement de sa section ; ainsi, la responsabilité professionnelle n'est engagée que pour la section signée.

Enfin, les ordres ont rappelé que le format que prendra ce rapport inter-

disciplinaire demeure une prérogative des établissements qui pourront, avec les professionnels impliqués, établir les paramètres d'un tel document. Les ordres soutiendront bien entendu leurs membres dans l'actualisation de la collaboration interprofessionnelle en respect des normes réglementaires et déontologiques respectives.

Plus spécifiquement pour les ergothérapeutes, rappelons qu'un microsite Web dédié à la tenue des dossiers en ergothérapie est disponible à l'adresse suivante : [La tenue des dossiers en ergothérapie | Ordre des ergothérapeutes du Québec \(oeq.org\)](https://www.oeq.org/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie). La section « organisation du contenu » sous « Principes de rédaction » s'avère particulièrement pertinente pour soutenir l'implication des ergothérapeutes en ce qui concerne le format de rapport. Par ailleurs, si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions sur le microsite Web de la tenue des dossiers, vous pouvez utiliser la section « Questions ou commentaires » de ce dernier pour obtenir des précisions.

Par ailleurs, bien que le programme Agir tôt ait fait l'objet d'un début d'implantation depuis son commencement en 2019, le ministre responsable, le D^r Lionel Carmant, a signifié aux ordres qu'un lancement officiel de ce programme est prévu pour l'automne 2021 afin d'en promouvoir la mise en œuvre à l'échelle du Québec, de préciser les contours du programme en tant que tel et de son déploiement.



Il est possible de produire un seul rapport interdisciplinaire sans contrevenir aux normes déontologiques et aux exigences de tenue de dossier des ordres professionnels.



ACCÈS AU DOSSIER SANTÉ QUÉBEC (DSQ) POUR LES ERGOTHÉRAPEUTES

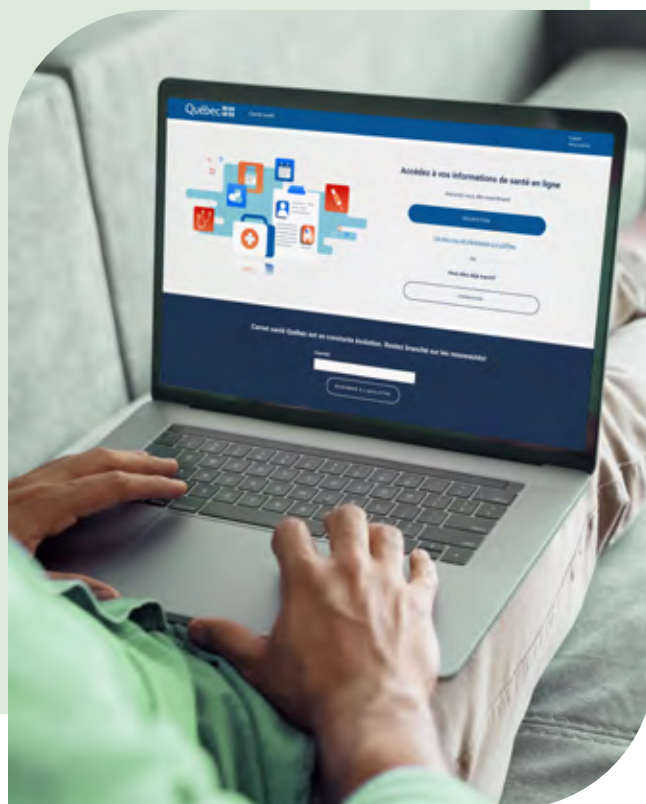
Comme vous en avez été informé par courriel plus tôt cet été, le Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique est entré en vigueur le 25 juin dernier. Ainsi, les ergothérapeutes qui travaillent dans un centre exploité par un établissement, un cabinet privé de médecin ou un centre médical spécialisé peuvent depuis cette date obtenir un accès au Dossier santé Québec (DSQ). Cet accès permet aux ergothérapeutes de consulter les renseignements de santé de leurs clients des domaines cliniques suivants ; médicament, laboratoire, imagerie médicale et sommaire d'hospitalisation (ce dernier volet n'est pas encore déployé mais devrait l'être sous peu).

L'Ordre est heureux de ce développement récent dans ce dossier puisqu'il réclamait depuis de nombreuses années que les ergothérapeutes puissent avoir accès aux renseignements contenus au DSQ. En effet, l'édiction de ce règlement vient corriger une situation injustifiable. Selon le président de l'OEQ, il était grand temps de permettre aux ergothérapeutes d'avoir accès aux renseignements contenus au DSQ concernant leurs clients. Le président rappelle que plus de 4000 ergothérapeutes travaillent actuellement au Québec dans le secteur public et les établissements visés. Ils y occupent un rôle de premier plan dans les équipes interprofessionnelles auprès de multiples clientèles et il est par conséquent dans l'intérêt de la protection du public que les ergothérapeutes aient accès aux renseignements inclus dans le DSQ. En effet, cela viendra certainement contribuer à améliorer une collaboration interprofessionnelle misant sur la continuité et la qualité des services par l'accès et le partage d'une information clinique essentielle aux ergothérapeutes. Néanmoins, le président souhaite rappeler que malgré cette avancée majeure, l'Ordre continuera ses représentations auprès des

instances gouvernementales afin que les ergothérapeutes n'œuvrant pas dans les établissements visés puissent aussi éventuellement être autorisés à avoir accès au DSQ.

L'Ordre rappelle aux ergothérapeutes de faire les démarches requises afin d'être autorisés et d'obtenir leur accès individualisé dans leur milieu auprès du **gestionnaire des autorisations d'accès (GAA)**. Si vous ignorez son identité, veuillez contacter le Centre de services DSQ par courriel au 00_DSQ_Centre_de_services@ssss.gouv.qc.ca

Lorsque les ergothérapeutes consultent le DSQ, rappelons également qu'ils doivent le faire dans le respect des normes et obligations de la profession et selon les conditions d'utilisation édictées, notamment, en ce qui concerne le respect de la confidentialité. <



Tenue de dossier – résultat de l'évaluation et son analyse

LE GUIDE DE LA TENUE DES DOSSIERS QUI SE TROUVE SUR LE SITE WEB DE L'OEQ ([HTTPS://WWW.OEQ.ORG/ERGOTHERAPEUTES/PUBLICATIONS/DOCUMENTS-PROFESSIONNELS/LA-TENUE-DES-DOSSIERS-EN-ERGOTHERAPIE/](https://www.oeq.org/ergotherapeutes/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)) EST UNE EXCELLENTE SOURCE D'INFORMATION LORSQUE VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR LE CONTENU DE VOS DOSSIERS.

Cette rubrique présente des extraits du site Web qui sont les plus consultés par les utilisateurs. À l'honneur cette semaine : le résultat de l'évaluation et son analyse.

Résultat de l'évaluation et son analyse

L'ergothérapeute doit rendre compte du résultat de l'évaluation (et de toute réévaluation) et de son analyse (article 6, 8^e) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec).

Le résultat de l'évaluation comporte la description :

- des habitudes de vie du client (occupations/activités significatives) pertinentes à la situation ;
- des facteurs personnels (capacités/incapacités) et environnementaux pertinents (qui influent sur lesdites habitudes de vie).

Comment déterminer les habitudes de vie, facteurs personnels et facteurs environnementaux « pertinents » à documenter ? Et le degré de détail de la description des données ?

De façon générale, et à moins que la loi ne le prévoit autrement, les données à documenter seront, parmi celles recueillies lors de l'évaluation, toutes et uniquement celles pertinentes à la situation.

Bien que l'étape de planification des données à recueillir ne fasse pas l'objet du présent Guide (puisqu'elle fait partie de la planification de l'intervention et non pas de la production de la documentation qui s'y réfère), il a néanmoins été jugé pertinent d'identifier certains éléments sur lesquels l'ergothérapeute devrait se baser pour orienter son jugement professionnel à cette étape. Ils se trouvent ci-après. Ces éléments

ne constituent pas une liste exhaustive. Ainsi, selon la situation, d'autres éléments pourraient devoir être pris en compte.

- **Description des habitudes de vie du client**
- **Description des facteurs personnels pertinents**
- **Description des facteurs environnementaux pertinents**
- **Inscription de l'interprétation des données**
- **Description des liens analytiques**
- **Exposé clair faisant ressortir les particularités de l'ergothérapie**

Pour en savoir plus sur le résultat de l'évaluation et son analyse, le contenu y étant plus complet, consulter la page : <https://www.oeq.org/ergotherapeutes/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/30-resultat-de-levaluation-et-son-analyse.html>



Deux jugements du Conseil de discipline en pédiatrie : impact sur la pratique

LE 13 AVRIL 2021, LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC A PUBLIÉ QUATRE JUGEMENTS RECTIFIÉS SUR LA CULPABILITÉ ET SUR LA SANCTION D'UNE ERGOTHÉRAPEUTE ET D'UNE EX-ERGOTHÉRAPEUTE, CES JUGEMENTS FAISANT SUITE À DEUX PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES INITIALEMENT PAR LE BUREAU DU SYNDIC. DANS CET ARTICLE, NOUS VOUS PRÉSENTONS QUELQUES FAITS SAILLANTS DE CES DEUX JUGEMENTS SUR CULPABILITÉ.

En vertu de cette décision, les deux intimées ont été tout d'abord reconnues coupables d'infractions portant sur le non-respect des limites du champ d'exercice en ergothérapie. Rappelons que le champ d'exercices en ergothérapie est défini ainsi par l'article 37. o) du *Code des professions* :

« évaluer les habiletés fonctionnelles, déterminer et mettre en œuvre un plan de traitement et d'intervention, développer, restaurer ou maintenir les aptitudes, compenser les incapacités, diminuer les situations de handicap et adapter l'environnement dans le but de favoriser l'autonomie optimale de

l'être humain en interaction avec son environnement ; »

Les infractions ont été formulées comme suit :

1. le ou vers le 3 janvier 2013, dans le rapport d'évaluation en ergothérapie concernant (l'enfant A), a outrepassé son champ de compétence, notamment en : a. tentant d'établir un lien cerveau-comportement ou d'établir un lien entre une affection clinique et une altération possible ou confirmée des fonctions cérébrales, mentales supérieures ou cognitives ; b. portant un jugement quant au lien unissant des observations faites lors d'un processus d'évaluation à une altération possible des fonctions cérébrales, mentales supérieures ou cognitives ; le tout contrairement

à l'article 3.02.02 du Code de déontologie des ergothérapeutes (RLRQ, chapitre C-26, r. 113.01) et à l'article 59.2 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26)¹ ;

2. le ou vers le 6 mai 2016, dans le rapport d'évaluation en ergothérapie concernant (l'enfant B), a outrepassé son champ de compétence, notamment en : a. tentant d'établir un lien cerveau-comportement ou d'établir un lien entre une affection clinique et une altération possible ou confirmée des fonctions cérébrales, mentales supérieures ou cognitives ; b. portant un jugement quant au lien unissant des observations faites lors d'un processus d'évaluation à une altération

En vertu de cette décision, les deux intimées ont été tout d'abord reconnues coupables d'infractions portant sur le non-respect des limites du champ d'exercice en ergothérapie.



- possible des fonctions cérébrales, mentales supérieures ou cognitives ; le tout contrairement aux articles 15 et 17 du Code de déontologie des ergothérapeutes (RLRQ, chapitre C-26, r. 113.01) et Code de déontologie des ergothérapeutes (RLRQ, chapitre C-26, r. 113.01) et à l'article 59.2 du *Code des professions* (RLRQ., c. C-26)² ;
3. le ou vers le 7 novembre 2014, dans le rapport d'évaluation interdisciplinaire concernant (l'enfant C), a outrepassé son champ de compétence, notamment en : a. tentant d'établir un lien cerveau-comportement ou d'établir un lien entre une affection clinique et une altération possible ou confirmée des fonctions cérébrales, mentales supérieures ou cognitives ; b. portant un jugement quant au lien unissant des observations et résultats d'évaluation à une altération possible des fonctions cérébrales, mentales supérieures ou cognitives ; le tout contrairement à l'article 3.02.02 du Code de déontologie des ergothérapeutes (RLRQ, chapitre C-26, r. 113) et à l'article 59.2 du *Code des professions* (RLRQ., c. C-26)³.

Le Conseil de discipline a adhéré au raisonnement de l'experte retenue par la syndique afin de conclure à la culpabilité des intimées. L'analyse et le jugement clinique de l'ergothérapeute doivent rester ancrés dans son champ d'exercice. De ce fait, l'ergothérapeute ne peut pas, dans son évaluation, statuer sur la nature ou les causes d'une affection clinique, en établissant un lien direct entre le cerveau et le comportement ou encore entre une affection clinique et une altération possible ou confirmée des fonctions cérébrales, des fonctions mentales supérieures ou cognitives puisqu'une telle analyse ne se situe pas dans le champ d'exercices des ergothérapeutes. L'ergothérapeute ne peut non plus, dans les documents liés à la prestation de service d'ergothérapie, statuer sur les

causes d'un comportement. Il doit fonder son analyse et émettre ses conclusions en fonction de ce qui est observé. Fort de cette analyse, les deux intimées ont été trouvées coupables d'avoir outrepassé leur champ de compétence.

De plus, le Conseil fait siennes les nuances exprimées par l'experte qui précise que l'appréciation des fonctions mentales supérieures, dans le but de porter un jugement clinique sur les habiletés fonctionnelles d'une personne, peut être faite par l'ergothérapeute. Cependant, cette appréciation ne lui permet pas d'évaluer le fonctionnement mental d'une personne. Aussi, selon ce jugement, l'analyse et le jugement de l'ergothérapeute doivent porter sur les habiletés fonctionnelles et les défis occupationnels.

En outre, ces jugements soulignent l'importance de respecter les principes scientifiques et professionnels généralement reconnus dans l'utilisation des tests standardisés par l'ergothérapeute. En effet, une des ergothérapeutes a été reconnue coupable de deux chefs d'infractions portant sur l'administration des tests : le Bruins-Oseretsky test matter Proficiency et le Peabody Developmental Motors Scales tests. Dans les deux cas, les deux tests n'ont pas été passés en entier et pour l'un des tests, la séquence des sous-tests n'a pas été respectée. En conséquence, l'ergothérapeute ne pouvait pas faire de liens avec les normes établies pour ces tests.

Enfin, concernant le volet de la publicité, l'ergothérapeute est reconnu coupable d'avoir enfreint les articles 67 et 84 du Code de déontologie en permettant que soit diffusé sur le site de l'entreprise où exerce l'ergothérapeute un témoignage d'appui. Ce jugement confirme donc la règle qu'en termes de publicité les témoignages d'appui sont interdits par notre code de déontologie et qu'il est de la responsabilité de l'ergothérapeute de s'assurer que ses collaborateurs respectent également cette règle.

Ainsi, ces jugements viennent s'ajouter aux références qui précisent l'importance du respect des limites de nos compétences, de notre champ d'exercice et de nos activités réservées comme ergothérapeute ainsi que de celles des autres professionnels. Ils permettent aussi de rappeler certaines règles déontologiques, telles que le respect des règles de l'art, des principes scientifiques en matière d'utilisation de tests standardisés et de certaines règles relatives à la publicité.

En conclusion, le bureau du syndic vous invite à prendre connaissance des deux jugements étant donné leur impact sur la pratique des ergothérapeutes :

<https://www.oeq.org/DATA/CMSDOCUMENT/901.pdf>

<https://www.oeq.org/DATA/CMSDOCUMENT/4201.pdf>

¹ Ordre des ergothérapeutes du Québec c. Marie-Ève Caron, [2020].

² Idem.

³ Ordre des ergothérapeutes du Québec c. Mélissa Grenier, [2021].



Prix, bourses et subventions



Lauréats 2020

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC DÉCERNE DES PRIX, DES BOURSES ET DES SUBVENTIONS AFIN DE SOULIGNER LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'ERGOTHÉRAPEUTES OU D'ÉTUDIANTS À LA MISE EN VALEUR, À L'ACCROISSEMENT, À LA PROMOTION ET À L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN ERGOTHÉRAPIE. CES PERSONNES, PAR LEURS ACTIONS IMPORTANTES, SONT RECONNUES PAR LEURS PAIRS AINSI QUE PAR L'ORDRE COMME DES INDIVIDUS CONSTAMMENT PRÉOCCUPÉS PAR LA QUALITÉ DES SERVICES D'ERGOTHÉRAPIE OFFERTS À LA POPULATION QUÉBÉCOISE. L'ORDRE SOULIGNE AINSI LEUR APPOINT IMPORTANT À SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

20


La Capitale
Assurances générales

PRIX EXCELLENCE

Le Prix Excellence est décerné, en collaboration avec La Capitale, assurances générales inc. à un ergothérapeute de plus de 15 années d'expérience dont la carrière et les réalisations professionnelles évoluent sous le signe de l'excellence.

L'honneur du Prix Excellence revient cette année à M^{me} Isabelle Gélinas. Isabelle Gélinas est reconnue internationalement pour son leadership dans l'évaluation de la conduite automobile chez les personnes âgées ayant une déficience cognitive. À titre de chercheur, Isabelle Gélinas travaille sur les conséquences fonctionnelles du vieillissement des populations souffrant

d'AVC, de démence, de lésions cérébrales et de schizophrénie. Elle a mis sur pied un programme de recherche consacré à la découverte des influences les plus importantes sur la participation au cours du vieillissement et à la façon d'aborder ces facteurs par le biais d'interventions en ergothérapie. Elle a aussi élaboré un programme de recherche qui couvre le continuum des services liés à la réadaptation au volant et un certificat d'études supérieures en réadaptation à la conduite automobile, innovateur par son offre entièrement en ligne, et destiné aux ergothérapeutes souhaitant acquérir une formation de deuxième cycle sur le dépistage, l'évaluation et l'intervention dans le domaine des capacités de conduite.

Finalement, d'une part, sa grande implication au sein de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE-CAOT) et de l'OEQ ainsi que ses qualités humaines exceptionnelles

et, d'autre part, son énergie, son enthousiasme, sa persévérance, sa collégialité, sa gentillesse et son grand respect pour tous ceux qu'elle rencontre font d'elle une lauréate idéale pour ce prix.



Isabelle Gélinas



CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC

MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le « Mérite du CIQ » est décerné par le Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ) sur recommandation de l'Ordre. Il est remis à un membre qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel.

M^{me} Claire Gagné a œuvré pendant plus de 27 ans au sein du Conseil d'administration (CA) de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OÉQ), le plus long mandat effectué par un membre du CA de l'OÉQ à ce jour. Ses réalisations ayant un impact sur le développement de l'Ordre ainsi que sa contribution significative au développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel québécois font d'elle une candidate idéale pour cette reconnaissance.

Parmi les dossiers importants sur lesquels M^{me} Gagné a travaillé, notons sa participation au Comité de travail sur l'élaboration des lignes directrices sur les services ergothérapeutiques et l'utilisation d'un véhicule routier, sa participation au groupe de discussion sur le traitement des plaies, et son rôle d'agente de liaison régionale pour le Comité de formation continue de l'OÉQ, incluant l'organisation de la formation « L'intégration sensorielle en ergothérapie ». En 1991, elle a aussi participé à titre de représentante régionale à une étude sur la situation des services de réadaptation physique en physiothérapie et en ergothérapie. Rappelons qu'elle a également été la représentante régionale pour la première Semaine provinciale de l'ergothérapie en 1987. Son action bénévole a été déterminante pour l'OÉQ. M^{me} Gagné a toujours eu le bien-être de ses clients à cœur, et surtout, l'accessibilité aux services en ergothérapie dans sa région de la Côte-Nord.

Les qualités de M^{me} Gagné sont nombreuses. Organisée, dévouée et passionnée, son implication autant au CA que dans ses fonctions de clinicienne, ainsi que son approche client et sa collaboration avec ses pairs font d'elle la personne toute désignée pour ce prix.



Claire Gagné



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE MAÎTRISE

Deux bourses de recherche [projet de maîtrise] d'une valeur de 1 500 \$ chacune ont été remises aux projets qui se sont démarqués parmi les candidatures reçues.

M^{me} Lauriane Ouellet a obtenu la bourse de recherche projet de maîtrise pour son projet intitulé « Développement harmonieux des enfants inuit âgés de 0 à 5 ans : regard sur les besoins et les formes de soutien communautaire du Nunavik ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de maîtrise en santé publique de l'Université Laval, sous la direction de Marie Grandisson et Christopher Fletcher [codirecteurs de recherche]. Le but de ce projet de maîtrise est de mettre en lumière les

approches et les pratiques de soutien communautaire jugées prometteuses en ce qui a trait au développement des enfants inuit âgés de 0 à 5 ans et de faciliter l'accès à ces ressources pour les familles du Nunavik, en particulier du côté de la baie d'Hudson. Le jury de sélection a retenu ce projet pour son aspect innovateur, sa pertinence et son originalité. Le devis était clair, structuré et appuyé par la littérature. De plus, les acteurs de la communauté sont inclus dans le projet et en sont partie

prenante, et les impacts de la COVID-19 sont considérés dans le projet.

M^{me} Emmanuelle Moreau a obtenu la bourse de recherche projet de maîtrise pour son projet intitulé « Étude qualitative des impacts du soutien par les pairs sur le rôle de praticien érudit des ergothérapeutes québécois ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de maîtrise de recherche en science de la réadaptation de l'Université de Montréal sous la direction de Brigitte Vachon et Annie Rochette (codirectrices de recherche). Le but de cette étude est ainsi de décrire le processus et les facteurs qui influencent l'accès et les impacts du soutien par les pairs sur l'apprentissage collaboratif et le rôle de praticien érudit des ergothérapeutes. Le jury de sélection a retenu cette candidature parce que le projet répond à un besoin des ergothérapeutes. La problématique est bien articulée, le

projet original et le lien entre les questions posées et la méthodologie sont clairs. De plus, la candidate prend en considération les impacts de la COVID-19 dans la faisabilité de la recherche.

Finalement, le projet a le potentiel d'avoir des retombées concrètes sur la pratique même des ergothérapeutes.



Laurianne Ouellet



Emmanuelle Moreau

BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE DOCTORAT

Deux bourses de recherche (projet de doctorat) d'une valeur de 1 500 \$ chacune ont été remises aux projets qui se sont démarqués parmi les candidatures reçues.

M^{me} Marie-Hélène Lévesque a obtenu la bourse de recherche projet de doctorat pour son projet intitulé « Implantation du programme Remodeler sa vie® (Lifestyle Redesign®) auprès d'ainés en contexte québécois : un devis mixte soutenu par une évaluation réaliste ». Ce projet, réalisé dans le cadre d'études supérieures de doctorat en

recherche en science de la santé, sous la direction de Mélanie Levasseur, directrice de recherche, vise à expliquer et comprendre comment le programme Remodeler sa vie® produit ses effets, et ce, tel qu'implanté dans quatre milieux de pratique québécois (1 milieu privé, 1 milieu communautaire et 2 milieux publics). Le jury de sélection a retenu cette candidature puisque la candidate démontre que le projet s'intéresse à un sujet pertinent et original. Le dossier de recherche est solide, les objectifs sont clairs et la méthodologie est adéquate. Le jury a aussi reconnu la rigueur scientifique démontrée et la pertinence du projet par rapport à l'ergothérapie.

M^{me} Béatrice Ouellet obtenu la bourse de recherche projet de doctorat pour son projet intitulé « Développement et évaluation d'un programme d'entraînement aux habiletés en fauteuil roulant pour enfants basé sur le Wheelchair Skills Training Program (WSTP) ». Ce projet, réalisé dans le cadre d'études supérieures de doctorat en sciences cliniques et biomédicales, concentration adaptation et réadaptation, sous la direction de Krista Best et Marie-Ève Lamontagne, co-directrices de recherche, vise à proposer et évaluer un programme de téléadaptation d'entraînement aux habiletés en fauteuil roulant adapté aux enfants de 5 à 12 ans, qui est basé sur le Wheelchair

Skills Training Program. Le jury de sélection a retenu cette candidature puisque la candidate a un excellent curriculum vitae, démontre une originalité dans la méthodologie utilisée avec une recension des écrits pertinente. De plus, la candidate démontre une bonne expertise dans la recherche participative. Le jury a aussi noté l'intégration de la téléadaptation dans le contexte actuel de la COVID-19.



Marie-Hélène Lévesque



Béatrice Ouellet

BOURSES DE RECHERCHE PROJET DE POSTDOCTORAT

Une bourse de recherche (projet de postdoctorat) d'une valeur de 1 500 \$ a été remise au projet qui s'est démarqué parmi les candidatures reçues.

M^{me} Marika Demers a obtenu la bourse de recherche projet de postdoctorat pour son projet intitulé « Paretic arm and hand use in daily occupations after a stroke: impact of socio-cognitive factors ». Ce projet est réalisé dans le cadre d'études supérieures de postdoctorat — division of Biokinesiology and Physical Therapy de l'University of Southern California, sous la direction de Carolee Winstein, directrice de recherche. Le projet a pour objectifs de déterminer de quelle façon l'auto-efficacité et les interactions sociales influencent l'utilisation du bras et de la main parétique dans les occupations quotidiennes sur une période de deux semaines chez les survivants d'accident vasculaire cérébral, d'estimer le degré auquel l'utilisation du bras et de la main dominante changera sur

la période deux semaines en réponse à l'utilisation d'un outil moniteur et d'évaluer les éléments soulevés par les participants qui expliquerait la motivation de changer leur comportement. Le jury de sélection a retenu cette candidature puisque le sujet est pertinent et le projet solide. L'utilisation d'un outil moniteur technologique est originale, en plus de la collaboration avec le fournisseur.



Marika Demers



SUBVENTION DE RECHERCHE-PROGRAMME DE PARTENARIAT OEQ-REPAR

L'OEQ et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) s'associent afin de promouvoir le développement de la pratique basée sur les preuves scientifiques en soutenant la recherche clinique en ergothérapie dans le domaine de la déficience physique.

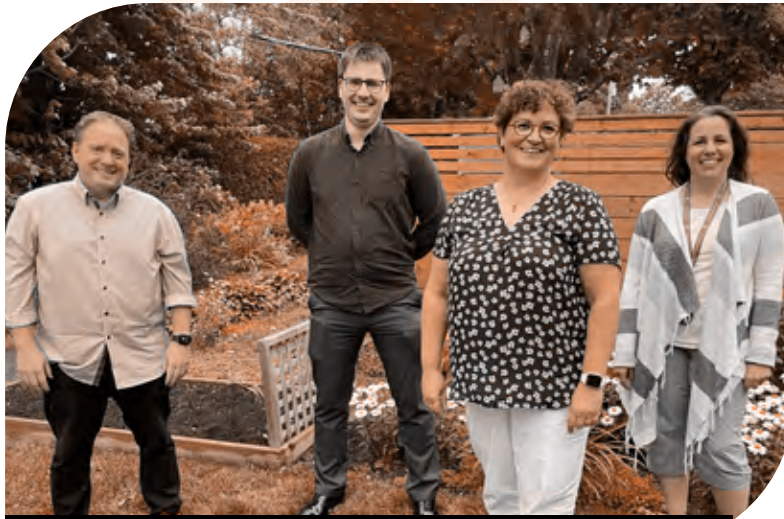
Cette année, la subvention de 15 000 \$ a été remise à M^{me} France-Hélène Therrien, pour son projet « Adaptation du programme Remodeler sa vie® (Lifestyle Redesign®) à la télésanté et première expérimentation dans un CIUSSS: une étude pilote pragmatique pour favoriser la participation sociale d'aînés ». Cette étude pilote vise à documenter l'adaptation du programme Remodeler sa vie® (Lifestyle Redesign®) à la télésanté et à explorer ses effets auprès

Prix, bourses et subventions

d'âinés vivant dans la communauté. Les co-demandeurs de cette subvention étaient : Mélanie Levasseur, erg., Ph. D, Émilie Lagueux, erg. Patrick Boissy, Marie-Hélène Lévesque, erg., Florence Côté, Sandrine Charron, erg. et Audrey Marcotte. Le jury de sélection a retenu

cette candidature entre autres parce que le projet était pertinent et scientifiquement fondé, les impacts sur le milieu clinique étaient bien démontrés, exposait une belle revue des évidences quant à la faisabilité, et la pertinence du projet a bien été mise en évidence au

regard de l'ergothérapie préventive et de la télésanté, encore plus en contexte de pandémie.



Patrick Boissy, Félix Gagnon, France-Hélène Therrien et Mélanie Levasseur

FÉLICITATIONS À TOUS LES LAURÉATS!

À SURVEILLER! L'appel de candidatures pour les prix, bourses et subventions 2021 sera disponible sur le site Internet de l'Ordre en septembre. Pour toute question sur les Prix, bourses et subventions, contactez : Catherine Roberge 514 844-5778, poste 305 robergec@oeq.org <



REMISE DE PRIX

Dans le contexte actuel la pandémie de COVID-19, le symposium annuel des étudiants finissants des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie de l'Université de Sherbrooke a de nouveau eu lieu en mode virtuel cette année. Durant ce symposium, le prix OEQ est remis à l'étudiant qui s'est le plus démarqué dans le cadre de ses stages de formation clinique. M. Alain Bibeau, président de l'Ordre a remis ce prix à M^{me} Camille Brière. Il en a profité pour offrir une brève allocution préenregistrée et s'adresser aux étudiants de la cohorte 2017-2021 pour leur souhaiter la bienvenue dans la profession. À noter que le prix OEQ est assorti d'une bourse d'une valeur de 250 \$. Félicitations à M^{me} Brière. <



Camille Brière

CHAPEAU BAS AUX ERGOTHÉRAPEUTES

Au Québec, vous, les 5 500 ergothérapeutes, vous êtes déployé.e.s pendant les 15 derniers mois de pandémie avec tout le dévouement, le professionnalisme et le sens du travail d'équipe qui vous caractérisent. Leika tient à vous rendre hommage!

Au cœur de l'action, à vos côtés, l'équipe de Leika a répondu présente comme partenaire pour soutenir vos besoins en matelas thérapeutiques, et ce, avec toute la rigueur, la résilience et la proactivité possible. Car, il faut le dire, la situation d'approvisionnement s'est avérée parfois difficile pour bien des fournisseurs du Québec et de partout dans le monde en raison de la pandémie.

LEIKA : 35 ANS... ET PLUS ENCORE!

Pour les professionnels de la santé, comme les ergothérapeutes à la recherche des meilleures pratiques pour leurs patients, Leika est une référence en matière de surfaces thérapeutiques.

Forte de ses 35 années d'expérience et de sa résolution d'être à vos côtés, Leika s'engage envers les ergothérapeutes en matière de fiabilité et d'approvisionnement de produits de qualité. Fidèle à ses valeurs et à ses clients, Leika compte se démarquer sur la qualité du service à la clientèle et des garanties offertes.

LEIKA SORT DE L'ANNÉE PANDÉMIQUE AVEC UN NOUVEAU MATELAS PRÉVENTIF VKT DE 3^e GÉNÉRATION

Leika a tiré des leçons de la pandémie et a pris des mesures visant à améliorer son matelas préventif contenant de la mousse thermo-régulatrice de sa série VKT, un produit recommandé par les ergothérapeutes pour les besoins préventifs en soins de plaies et de confort chez leurs patients.

Rien n'a été épargné par Leika pour arriver à proposer une solution plus optimale du point de vue de la qualité et de la gestion de la fabrication.



Leika a opté pour un **approvisionnement plus proximal** en matière de mousse thermo-régulatrice.



Leika a amélioré ses pratiques d'affaires pour **répondre rapidement aux besoins de la clientèle** tout en gardant un prix compétitif sur le marché.



Les produits VKT de 3^e génération sont **aussi fabriqués au Québec.**

De plus, ce nouveau matelas préventif VKT de 3^e génération a répondu avec brio aux tests de vieillissement menés par Leika.

Leika
Équipements médicaux



BROSSARD

Siège social
9585, rue Ignace
Local D
Brossard (Québec)
J4Y 2P3

QUÉBEC

710, rue Bouvier
Local 103
Québec (Québec)
G2J 1C2

SHERBROOKE

1179, 12^e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec)
J1E 2X4

Ergothérapeutes en action

L'Accompagnement-citoyen personnalisé d'intégration communautaire (APIC) offert par des bénévoles : une avenue prometteuse pour agir sur la participation sociale des aînés

L'ORDRE EST HEUREUX DE PARTAGER AVEC VOUS LES RÉSULTATS DES TRAVAUX DE RECHERCHE DE M^{ME} JULIE LACERTE, RÉCIPIENDAIRE DE LA BOURSE DE RECHERCHE — PROJET DE MAÎTRISE DE L'ANNÉE 2015. RAPPELONS QUE L'UN DES ENGAGEMENTS DES RÉCIPIENDAIRES EST DE RÉDIGER UN ARTICLE POUR PUBLICATION PAR L'ORDRE.

Julie Lacerte, erg., M. Sc., **Véronique Provencher**, erg., Ph. D. et **Mélanie Levasseur**, erg., Ph. D.

26

Mise en contexte
Le bien-être des aînés ainsi que leur possibilité de participer socialement requièrent la mise en œuvre d'interventions adaptées aux collectivités. À cet effet, l'Accompagnement-citoyen personnalisé d'intégration communautaire (APIC ; Lefebvre et al., 2013) propose un jumelage avec un citoyen encadré par des professionnels afin de soutenir des aînés dans la réalisation de projets significatifs. L'accompagnement offert sur 6 à 12 mois se veut personnalisé, fondé sur une relation de confiance et axé sur le renforcement du pouvoir d'agir. Lors de rencontres hebdomadaires, les jumelés sont appelés à explorer diverses opportunités et ressources, par exemple, en se rendant ensemble en transport en commun à une activité sociale choisie par l'aîné. L'APIC s'étant révélé prometteur en contexte de recherche pour améliorer la santé, la qualité de vie et le bien-être d'aînés avec incapacités (Levasseur et al., 2016), une municipalité régionale de comté rurale a souhaité en faire une première implantation au sein d'un organisme communautaire avec des accompagnateurs bénévoles (Lacerte, Provencher & Levasseur, 2017). Les composantes

de l'APIC essentielles à la survenue de bienfaits pour les aînés ainsi que les enjeux de sa mise en pratique dans ce nouveau contexte demeuraient toutefois peu connus.

Objectifs et méthode

Cette étude visait à comprendre l'émergence de bienfaits susceptibles de mener à de nouvelles habitudes de participation sociale chez les aînés accompagnés en contexte communautaire et bénévole, puis à identifier les éléments favorisant de tels changements. Pour ce faire, une étude de



Des bienfaits variables d'un accompagné à l'autre ont été relevés sur le plan de la pratique d'activités de participation sociale, de l'accès au transport, du bien-être et du pouvoir d'agir.

cas multiples (Yin, 2009) a été menée pendant quatre mois auprès de cinq jumelages (cinq accompagnés aînés avec incapacités physiques, humeur dépressive ou difficultés cognitives légères ; six accompagnateurs). Une proche d'un accompagné et le responsable de l'implantation dans l'organisme ont également été inclus dans l'étude, pour un total de 13 participants. L'expérience des participants a été décrite à l'aide de données issues de questionnaires, de journaux de bord des accompagnateurs, de notes de suivi du responsable de l'implantation et d'observations des jumelés en action. Des entretiens ont également été réalisés avec les accompagnateurs et les accompagnés, en recourant, avec ces derniers, à des photos prises lors des rencontres. Les expériences vécues dans les jumelages ont été comparées de façon à dégager le processus d'émergence de bienfaits, les composantes essentielles d'un tel processus, les défis rencontrés, de même que les divers éléments ayant influencé le succès de l'APIC.

Résultats

Des bienfaits variables d'un accompagné à l'autre ont été relevés sur le plan de la pratique d'activités de participation sociale, de l'accès au transport, du bien-être et du pouvoir d'agir. L'émergence de bienfaits susceptibles de mener à de nouvelles habitudes de participation sociale serait conditionnelle à un engagement intensif des jumelés dans l'APIC, ainsi qu'à leur investissement tant dans la relation accompagnateur-accompagné que dans la réalisation d'un projet. Afin qu'un tel engagement soit possible, les jumelés devaient percevoir l'expérience comme étant agréable à la fois pour eux-mêmes et pour l'autre. Ils devaient également considérer comme raisonnable l'effort fourni par chacun pour parvenir à un accord gagnant-gagnant et être à même de constater une progression dans l'accompagnement. Pour ce faire, les tensions inhérentes à la communication, à la logistique des rencontres ainsi qu'à la conciliation des attentes, des besoins et des intérêts des diverses personnes impliquées dans l'APIC


Des opportunités en tant qu'ergothérapeute ? Nous en avons plusieurs.

« Dis-moi ce que tu recherches,
je te dirai ce que nous avons pour toi. »

Recruteur au CISSS de la Montérégie-Ouest

   travaillons-ensemble.com

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec 

Ergothérapeutes en action

devaient être résolues. Dans la relation d'accompagnement où l'un offre son aide à l'autre, une gestion adéquate des tensions liées à cette asymétrie s'avérerait aussi nécessaire. Enfin, la résolution de ces tensions a été facilitée par certaines caractéristiques des participants (ex. : disposition de l'accompagnateur à se centrer sur l'accompagné) et relatives à leur jumelage (ex. : compatibilité initiale), ainsi que par des particularités de leur écosystème (ex. : accès à des opportunités de participation sociale adaptées).

Ainsi, pour favoriser la réussite de l'APIC, les jumelés, en plus d'être sélectionnés et appariés suivant les caractéristiques facilitant la résolution des tensions, gagneraient à être vus davantage comme des partenaires progressant ensemble et visant à tirer profit d'une interaction équitable autour d'un projet où chacun joue un rôle actif et apprécié. De plus, afin de soutenir adéquatement leur progression, l'organisme communautaire, les instances

concernées par la participation sociale des aînés (ex. : municipalités, réseau de la santé et des services sociaux, services de transport, centres de loisirs, etc.) ainsi que l'ensemble des citoyens devraient être mis à contribution. En ce sens, une collaboration entre accompagnateurs et intervenants (notamment ergothérapeutes), au besoin par des partenariats avec le réseau de la santé et des services sociaux, pourrait permettre aux jumelés de s'appuyer sur des compétences professionnelles. L'implication d'ergothérapeutes pourrait notamment favoriser une réalisation d'activités signifiantes adaptées aux capacités des jumelés et l'ajustement continu de l'accompagnement à leurs besoins évolutifs.

Retombées

Les présents travaux ont appuyé l'implantation de l'APIC dans un organisme et permis de mieux comprendre comment favoriser son succès en contexte communautaire et bénévole (Lacerte,

2020). Plus spécifiquement, les résultats font ressortir le rôle pouvant être joué par les ergothérapeutes dans cette initiative d'accompagnement en tant que professionnels habilités à agir sur la participation sociale d'un individu en appréciant ses capacités et son interaction avec l'environnement. À cet effet, les ergothérapeutes possèdent une expertise pertinente pour soutenir tant le cheminement des jumelés vers la réalisation d'un projet signifiant que le développement d'un milieu propice à une réalisation fructueuse de l'APIC. Les interventions favorisant la participation sociale des aînés étant souvent soumises à des contraintes de temps et de ressources (Turcotte, Carrier, Desrosiers, & Levasseur, 2015), une implication dans l'APIC représenterait ainsi une avenue innovante pour agir sur cet aspect fondamental de notre profession en mettant notre expertise à la disposition d'agents multiplicateurs. En outre, une telle implication serait cohérente avec les orientations ministérielles appelant au partenariat entre le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et les citoyens pour répondre aux besoins des aînés (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Famille et des aînés, 2012). D'autres études sur l'APIC sont d'ailleurs en cours afin d'évaluer ses effets et son efficacité d'un point de vue économique (Levasseur et al., 2018; Gobeil & Levasseur, 2021).

Remerciements

Les auteures remercient l'organisme communautaire et les participants ayant contribué à l'étude, de même que la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, le Centre de recherche sur le vieillissement et l'OEQ pour leur soutien financier.



RÉFÉRENCES

Gobeil, J., & Levasseur, M. (2021). Allier ergothérapie et action communautaire : Est-ce possible et rentable ? *Occupation : Ergothérapie*. *Revue de l'ordre des ergothérapeutes du Québec*. Vol. 02, n° 01 Hiver 2021, 2(1).

Lacerte, J. (2020). *Composantes essentielles et enjeux d'un accompagnement bénéfique pour les aînés : Une étude de cas multiples sur l'Accompagnement-citoyen personnalisé d'intégration communautaire (APIC) offert par des bénévoles [Maîtrise]*. Université de Sherbrooke. Repéré à <http://hdl.handle.net/11143/17506>

Lacerte, J., Provencher, V., & Levasseur, M. (2017). Accroître la participation sociale des aînés en partenariat avec la communauté — Implantation d'un accompagnement-citoyen personnalisé. *Actualités ergothérapeutiques*, 19(4), 27-28.

Lefebvre, H., Levert, M.-J., Dorze, G. L., Croteau, C., Gélinas, I., Therriault, P.-Y., & Samuelson, J. (2013). Un accompagnement citoyen personnalisé en soutien à l'intégration communautaire des personnes ayant subi un traumatisme craniocérébral : Vers la résilience ? *Recherche en soins infirmiers*, n° 115(4), 107-123. <https://doi.org/10.3917/rsi.115.0107>

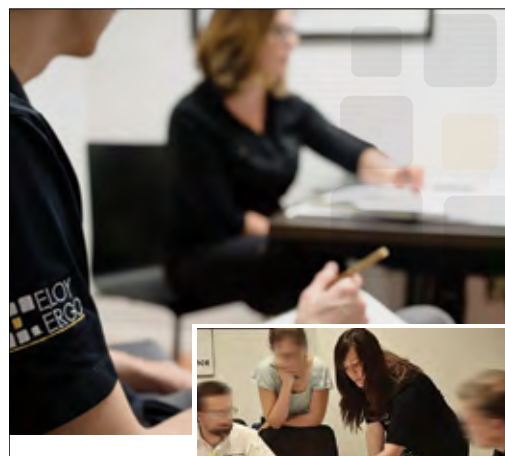
Levasseur, M., Dubois, M.-F., Filiatrault, J., Vasiliadis, H.-M., Lacasse-Bédard, J., Tourigny, A., & Eymard, C. (2018). Effect of personalised citizen assistance for social participation (APIC) on older adults' health and social participation: Study protocol for a pragmatic multicentre randomised controlled trial (RCT). *BMJ Open*, 8(3), e018676. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2017-018676>

Levasseur, M., Lefebvre, H., Levert, M.-J., Lacasse-Bédard, J., Desrosiers, J., Therriault, P.-Y., & Carbonneau, H. (2016). Personalized citizen assistance for social participation (APIC): A promising intervention for increasing mobility, accomplishment of social activities and frequency of leisure activities in older adults having disabilities. *Archives of Gerontology and Geriatrics*, 64, 96-102. <https://doi.org/10.1016/j.archger.2016.01.001>

Ministère de la Santé et des Services sociaux, & Ministère de la Famille et des aînés. (2012). *Vieillir et vivre ensemble : Chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Québec : Ministère de la Famille et des Aînés. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002290/>

Turcotte, P.-L., Carrier, A., Desrosiers, J., & Levasseur, M. (2015). Are health promotion and prevention interventions integrated into occupational therapy practice with older adults having disabilities? Insights from six community health settings in Québec, Canada. *Australian Occupational Therapy Journal*, 62(1), 56-67. <https://doi.org/10.1111/1440-1630.12174>

Yin, R. K. (2009). *Case study research: Design and methods*. (S.I.): Thousand Oaks, Calif.: Sage Publications, c2009.



FORMATIONS CONTINUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES

ELOY ERGO OFFRE DES FORMATIONS AUX ERGOTHÉRAPEUTES QUI VEULENT MIEUX S'OUTILLER DANS LE CHAMP DE L'INTERVENTION ERGONOMIQUE, LA SANTÉ AU TRAVAIL ET LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE.

DYNAMIQUE

- Formule dynamique en petit groupe

PERSONNALISÉ

- Présentation multimédia avec exercices et échanges

RIGoureux

- Mise à jour avec la pratique et les données probantes

PRÈS DE CHEZ VOUS :

- À Granby
- Directement dans votre milieu de pratique
- Par visioconférence

THÈMES APPRÉCIÉS DEPUIS 5 ANS DÉJÀ :

- Ergonomie de bureau
- La Manutention – Volet 1
- Évaluation d'un poste en fonction de limitations fonctionnelles
- Évaluation d'un poste en fonction du dos et du cou
- Évaluation d'un poste en fonction du membre supérieur
- Analyse ergonomique : modèle conceptuel et fondements

NOUVEAUTÉS

- Coffre à outils du clinicien débutant en réadaptation professionnelle
- Le plan d'intervention

INSCRIPTIONS :

www.eloyergo.com/formations

info@eloyergo.com

450-522-0318



**ELOY
ERGO**
Ergothérapie Ergonomie

Portrait d'Isabelle Roberge, ergothérapeute et chef d'un centre de vaccination de masse

DURANT CETTE ANNÉE PARTICULIÈRE ET FORTE EN ÉMOTIONS, PLUSIEURS ERGOTHÉRAPEUTES ONT MIS À PROFIT LEUR EXPERTISE AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19. NOUS VOUS PROPOSONS UN ENTRETIEN AVEC ISABELLE ROBERGE, ERGOTHÉRAPEUTE, NOUVELLEMENT NOMMÉE ADJOINTE AU DIRECTEUR À LA DIRECTION DES PROGRAMMES DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME ET DÉFICIENCE PHYSIQUE AU CISSS DE LAVAL ET MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OEQ, QUI A CHOISI DE S'IMPLIQUER ET QUI EST DEVENUE CHEF DU CENTRE DE VACCINATION DE MASSE (CVM) MÉGA CENTRE NOTRE-DAME, À SON PLUS GRAND BONHEUR!

Pouvez-vous nous parler de votre parcours en tant qu'ergothérapeute et ce qui vous a amené à devenir Chef en centre de vaccination de masse (CVM)?

J'ai terminé mes études en 1997 à l'Université de Montréal avec le souhait de travailler en petite enfance, mais à l'époque, il y avait très peu d'emplois disponibles dans ce milieu. J'ai donc eu l'occasion de développer mes compétences et ma connaissance du réseau en travaillant dans différentes régions du Québec, auprès de diverses clientèles avant de pouvoir me trouver un poste en petite enfance. J'ai découvert une passion pour l'évaluation, en équipe interdisciplinaire, des jeunes ayant des problèmes de développement, en plus de développer une affinité pour la clientèle qui présente un trouble du spectre de l'autisme. Après 15 ans, j'ai eu envie de nouveaux défis. En début 2011, j'ai postulé comme

conseillère clinique à la direction des services multidisciplinaires, pour davantage faire de la gestion de projets, ce qui m'a permis de travailler avec des équipes à l'encadrement et l'amélioration des pratiques, ayant des impacts sur de nombreux usagers à la fois. En 2016, j'ai été nommée conseillère-cadre pour le Développement des pratiques et innovation à la direction des services multidisciplinaires au CISSS de Laval. À cette période, j'ai aussi fait un retour à l'université : j'ai fait un DESS en gestion à l'École nationale d'administration publique (ENAP).

En 2020, lors de la première vague, dans le cadre de mon travail, j'ai eu à soutenir les ressources humaines pour l'embauche des candidats sur le site « Je contribue ». J'ai ainsi participé au recrutement, au développement des documents pour la formation des employés réquisitionnés en CHSLD ou en site non traditionnel et ceux embauchés par le site « Je contribue » et ce en veillant au volet de la conformité professionnelle. Avec des collaborateurs, j'ai développé la pratique de dépistage de la COVID-19 dans mon CISSS, ce qui a



nécessité entre autres des démarches avec les ordres professionnels et la création d'outils et de documents de formation. J'ai également réalisé des visites vigie COVID-19 dans les résidences privées pour aînés (RPA).

Le 7 décembre 2020, la directrice des ressources humaines a réuni un

petit groupe pour planifier la vaccination et j'étais la représentante de ma direction. À une vitesse record, on a planifié et organisé la pratique de la vaccination : conception, conformité, développement d'outils (ex. : usagers DI-TSA-DP, hispanophones, consentement, formulaire), recrutement, formation, etc.

À l'hiver 2021, j'avais le goût d'aller sur le « terrain ». J'avais besoin de voir se mettre en place ce que j'avais aidé à développer et concevoir. Habituellement, j'implante les projets que je conçois. J'avais le désir d'aller à l'aventure : est-ce que la pratique s'implante bien ? Est-ce qu'on obtient les résultats prévus ? Y a-t-il des ajustements à apporter ? Il y avait aussi une belle grande énergie positive et surtout l'idée que tout ce que nous avons réalisé jusqu'à maintenant en vaccination était une bonne part de la solution pour mettre fin à la pandémie !

Et puis à la fin juin 2021, j'ai été nommée adjointe au Directeur à la Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, toujours au CISSS de Laval.

Quelles ont été vos motivations à vous impliquer à titre de Chef en CVM?

Dans les CVM, ils cherchaient beaucoup de gestionnaires en peu de temps et je me suis donc proposée. Le 9 mars, j'ai commencé à faire quelques remplacements et je me suis ensuite impliquée à raison de trois soirs par semaine. J'étais très heureuse d'avoir fait partie des comités de conception, de planification et d'organisation, et de pouvoir maintenant être témoin de l'implantation, des ajustements, des résolutions de problèmes, etc. J'avais une grande volonté à faire partie de ces équipes, d'aller à la rencontre des citoyens et ainsi de faire partie de l'effort de guerre.

De plus, puisque peu de gestionnaires du CISSS étaient disponibles, plusieurs gestionnaires recrutés pour gérer les centres de vaccination proviennent des compagnies privées par exemple des gestionnaires d'Air Transat, ou du domaine de la restauration. Par la diversité des profils et expertises, cela apporte une belle richesse !

Quelles sont vos fonctions à titre de Chef en centre de vaccination de masse?

À titre de Chef en centre de vaccination, mes fonctions sont d'assurer la gestion des opérations et du personnel :

- de voir au bon déroulement de la clinique, à la fluidité du processus ;
- d'accueillir les nouveaux employés ;
- de m'assurer qu'il n'y a pas de délais dans l'administration du vaccin ;

ERGOTHERAPEUTES RECHERCHÉS

UNE PRIME DE RECRUTEMENT EST OFFERTE *

CLINIQUES PRIVÉES
CENTRES HOSPITALIERS
CENTRES D'HÉBERGEMENT
MAINTIEN À DOMICILE

Offrez-vous la
**QUALITÉ
DE VIE**
que vous
méritez !



PLACEMENT EN SANTÉ

*certaines conditions s'appliquent

cv@codebleu.ca
1-877-343-BLEU
codebleu.ca



AP-2000016

Ergothérapeutes en action

- de prendre soin du travail d'équipe ;
- de m'assurer de la gestion des vaccins (éviter le gaspillage, conserver la chaîne de froid, prévenir le vol du matériel...);
- de veiller à la gestion des risques et à la résolution rapide des problèmes ;
- d'assurer la gestion de la qualité du service, d'élaborer des stratégies visant à optimiser l'expérience client.

J'aime aussi aller à la rencontre des gens qui viennent se faire vacciner. Des conversations improvisées ont lieu et puisque la majorité des gens sont enthousiastes à venir se faire vacciner, cela crée de belles rencontres.

Quelles sont les qualités nécessaires à l'obtention d'une telle fonction ?

Je dirais une bonne capacité de collaboration, la capacité de prendre des décisions rapidement, des aptitudes en communication et en résolution de problèmes, en plus d'être une personne calme, rigoureuse et créative.

De plus, mes compétences en tant qu'ergothérapeute m'ont permis de bien analyser plusieurs situations, de résoudre des problèmes et d'adapter le processus aux différentes clientèles lorsque requis. Par exemple, que ce soit l'importance d'avoir des outils pour soutenir les intervenants pour ce qui concerne le consentement libre et éclairé, ou la largeur du corridor d'entrée si on reçoit un usager en fauteuil roulant, ou encore l'adaptation de la communication jusqu'au positionnement de certains postes de travail pour un employé gaucher.

De quoi être vous la plus fière dans votre travail ?

Ce dont je suis le plus fière est de contribuer à vacciner un grand nombre de personnes, ce qui ultimement a

permis le déconfinement et le retour à nos libertés. Cela mène à ce que j'appelle une renaissance 2021. J'espère que les gens vont se mettre à réfléchir à comment ils veulent être, comment ils veulent agir dans ce nouveau futur. Je suis aussi fière d'apporter une joie de vivre et un aspect positif à l'ambiance du centre de vaccination.

Parlez-nous de la journée du 9 mai dernier où un parcours particulier a été réalisé pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme dans un centre de vaccination de Laval ?

Pour le 9 mai, le CISSS de Laval a décidé de réunir les rendez-vous de plusieurs usagers desservis par la direction DI-TSA-TP, et de créer une ligne de vaccination adaptée. Il y avait deux éducatrices sur place et, en collaboration avec une coordonnatrice en DI-TSA-DP, mon rôle a été de préparer et diffuser de la documentation pour les équipes

en plus de soutenir le bon déroulement de la journée. Par exemple, il était important de sensibiliser les agents de sécurité qui s'occupent de la prévention et du contrôle des infections à la possibilité qu'une personne handicapée ait peut-être de la difficulté à se nettoyer correctement les mains, que certaines personnes de cette clientèle ne tolèrent pas le masque, etc. Il fallait mettre en place des mesures d'assouplissement. On a misé sur l'utilisation de pictogrammes, d'autres modalités de communication adaptée, d'espaces plus fermés et calmes lorsque requis, en plus de la présence d'employés qui connaissaient ces réalités ou qui sont eux-mêmes des parents d'enfant en situation de handicap.

Au centre de vaccination, il y avait donc un parcours de vaccination traditionnel, mais on a aussi ajouté un trajet pour les personnes handicapées qui avaient besoin d'une adaptation du processus. On combinait les étapes afin de faciliter le processus selon la clientèle (l'évaluation et l'injection en même temps au même endroit, limiter





Isabelle Roberge

les bruits, le nombre de personnes, combiner la période d'observation sur place, etc.). Pour cette journée, nous avons ajouté du personnel qualifié et offert un accueil personnalisé afin de rendre l'expérience plus confortable et plus adaptée. En tout, plus de 300 personnes ont bénéficié de ce service. Nous avons même eu droit à un article dans *La Presse* sur la tenue de cette journée !

Vous dites être l'une des seules gestionnaires issue du réseau de la santé et des services sociaux dans le CVM où vous êtes affectée : comment se passe la collaboration avec les autres gestionnaires et de quels milieux proviennent-ils ?

Il y a plusieurs chefs en CVM pour couvrir les différents quarts de travail. Tout le monde a une base de gestion, mais très peu proviennent du milieu de la santé et des services sociaux. Au début, j'ai pensé aux défis que cela représenterait et c'est sûr qu'il a fallu les former au langage du milieu de la santé, aux différents formulaires, à

nos normes et standards, etc. Leurs différents parcours leur donnent un bagage à leur avantage. Ils ont, du fait qu'ils proviennent du privé, développé des forces pour ce qui touche le service à la clientèle, pour la résolution de problèmes, etc.

Une chose stimulante de ce contexte de priorité pour la vaccination, c'est que développer et implanter des pratiques dans mon travail régulier peut prendre des mois voire des années, mais là on est tous concentrés ensemble sur la problématique. Ce sont des conditions gagnantes : ça va très vite du fait que c'est une priorité organisationnelle, ministérielle et même mondiale. Si on a un problème, on en parle et on se voit rapidement. Un exemple : j'ai eu ma première réunion le 7 décembre et déjà aux Fêtes, on vaccinait certaines personnes jugées prioritaires, et à la fin février, on était déjà en mode vaccination de masse.

Quels sont les défis ou les dilemmes auxquels vous avez été (ou vous êtes) confrontée comme chef d'un centre de vaccination de masse ?

À la vitesse à laquelle cette campagne évolue, les informations et directives sont changeantes depuis le début. Ça devient parfois difficile à suivre. Les critères de priorisation au début étaient complexes et pouvaient être difficiles à comprendre pour la population. Des gens prenaient rendez-vous, mais ne faisaient pas partie du groupe prioritaire. Il y a aussi des gens qui veulent devancer leur deuxième dose, et j'ai malheureusement peu de contrôle s'ils rencontrent des problèmes. J'ai aussi eu des employés qui voulaient vacciner plus d'usagers des journées où on avait écoulé tous les vaccins disponibles.

Y a-t-il des choses apprises dans le cadre de ce mandat unique qui vous resteront à jamais et qui vous seront utiles dans votre retour à temps plein à votre travail de gestionnaire ?

Du point de vue professionnel, j'ai découvert toute la richesse de la diversité et de la complémentarité des profils et expériences des employés et gestionnaires, ce qui permet de générer un bon climat de travail et de nombreuses idées innovantes. J'ai aussi réalisé toute la force de la collectivité, de l'entraide et de la solidarité. J'ai aussi eu le privilège de voir défiler des générations devant mes yeux en peu de temps : de nos aînés qui nous regardent et nous parlent, aux adultes qui sont une majorité à avoir le téléphone à la main et l'omniprésence sur les réseaux sociaux, en passant par les jeunes, plus stressés par leur vaccination et qui ont été nombreux à faire un choc vasovagal, en passant par nos ados en vaccination scolaire. Un bon portrait de notre société québécoise !

Du point de vue personnel, j'ai découvert que je pouvais faire preuve de beaucoup de créativité, que j'étais une personne rassembleuse, positive et que je pouvais contaminer mes collègues de travail par ma joie de vivre. J'ai aussi appris que, bien que le rôle-conseil et la gestion de projets me satisfont, j'aime l'expérience de la gestion de personnel et des opérations dans le contexte du centre de vaccination. Il s'agit d'une expérience inoubliable qui m'a grandement transformée !

À noter que les questions et les réponses ont été éditées par souci de concision.



Nouvelles des partenaires

Que faisons-nous pour nos tout-petits et leur famille au Québec?

PREMIER PORTRAIT QUÉBÉCOIS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES
FAVORABLES AUX TOUT-PETITS ET LEUR FAMILLE

Occupation : Ergothérapeute — Été 2021

34

Résultat d'une collaboration avec une soixantaine d'experts en petite enfance, l'Observatoire des tout-petits dresse pour la première fois un portrait des politiques publiques qui peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie et le développement des tout-petits. Décliné en 14 thématiques, ce Portrait recense

les principales politiques publiques municipales, provinciales et fédérales et présente des informations clés sur l'efficacité des politiques, ainsi que des exemples d'initiatives d'ici ou d'ailleurs qui peuvent devenir des sources d'inspiration pour les optimiser ou en créer de nouvelles. « À l'aube du dépôt du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, rappelons que plusieurs facteurs de risque de la maltraitance ont été exacerbés par la pandémie.

Alors que des chercheurs s'inquiètent des impacts à long terme de la pandémie sur les enfants, il devient plus que jamais essentiel que nos politiques soient non seulement maintenues, mais surtout, mises en œuvre de façon optimale et adaptées aux nouvelles réalités », soutient Fannie Dagenais, directrice de l'Observatoire des tout-petits.

Pour consulter le Portrait : tout-petits.org/Politiques2021



Les vêtements adaptés, un outil de plus au service des personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite et de leur ergothérapeute.



Alors que les discussions sur l'inclusivité occupent une grande place dans la société, il est important de s'assurer que les besoins vestimentaires des personnes en perte d'autonomie et à mobilité réduite soient comblés, voir même optimisés. Ils doivent pouvoir avoir accès à des vêtements qui sont non seulement fonctionnels, mais également au goût du jour. Il est important de s'assurer de réduire l'écart entre les vêtements qui répondent à des besoins médicaux et le style personnel.

On a vu naître le besoin pour les vêtements adaptés dans les années 80 et depuis l'offre ne cesse de grandir car ils permettent aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès à des vêtements qui répondent à leurs besoins spécifiques tout en préservant leur dignité.

En tant que professionnel de la santé, les vêtements adaptés peuvent devenir un atout car ils aident à faciliter le moment de l'habillage et contribuent à diminuer le stress et l'anxiété reliés à cette tâche. L'aisance avec laquelle les personnes âgées et à mobilité réduite peuvent se vêtir a un impact direct sur leur sentiment de sécurité et de confort et aura en retour un effet positif sur leur humeur, leur estime et confiance en soi et par conséquent sur leur propension à participer de façon positive et active aux activités que vous avez mis en place pour eux.

En parlant avec des gens qui œuvrent dans le milieu de la santé, on se rend rapidement compte de l'importance du rôle joué par les ergothérapeutes auprès de cette clientèle. Que ce soit à travers des séances de stimulation de la mémoire et des fonctions cognitives, des sessions sur la rééducation et la réadaptation, ou des exercices visant à maintenir ou à effectuer des progrès par rapports aux acquis qu'ils ont, toutes ces sessions ont un effet à long terme sur le quotidien des gens et sur leur autonomie.

Il est par exemple possible de les aider à augmenter ou développer leur sens de soi en les impliquant dans le choix de leur tenue vestimentaire et ils seront heureux d'y prendre part lorsque ceux-ci répondent adéquatement à leurs besoins. Prenons également l'exemple d'une personne souffrant d'incontinence, les vêtements adaptés leur offrent un plus grand confort tant au niveau de la coupe qu'au niveau de l'aisance avec laquelle le vêtement peut être enfilé et enlevé faisant en sorte que les exercices proposés par les ergothérapeutes ne viennent pas ajouter à la fatigue créée par les soucis causés par l'inconfort de leurs vêtements.

Qu'est-ce qui vaut au vêtement l'étiquette de vêtement adapté?

Les vêtements adaptés prennent d'abord et avant tout en considération les besoins vestimentaires des personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite.

Ils offrent de plus grandes ouvertures et sont ainsi plus faciles à enfiler et à enlever. Ceci est d'autant plus pratique lorsque la personne est en position assise, en fauteuil roulant ou couchée. Les vêtements adaptés limitent également les mouvements restrictifs à effectuer ou ceux qui peuvent s'avérer plus difficiles à faire tel que lever les bras en l'air pour enfiler une blouse ou une chemise.

Les tissus dans lesquels sont conçus les vêtements adaptés sont soigneusement choisis pour répondre à plusieurs critères importants. Ils doivent être durables, faciles d'entretien et surtout très doux. Ce dernier aspect est d'autant plus important pour les personnes ayant une sensibilité sensorielle accrue.

Finalement, ils sont de nature discrète et les ajustements apportés aux vêtements sont donc dissimulés avec soin pour que la personne qui les porte ne se sentent pas différente des autres.

Comprendre l'importance des vêtements adaptés dans la routine des personnes âgées ou en perte d'autonomie.

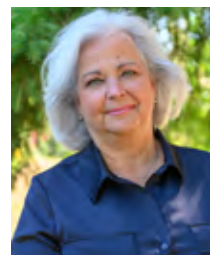
Comment l'industrie du vêtement perçoit-elle les vêtements adaptés?

Elle commence à reconnaître le besoin et l'importance des vêtements adaptés. Des études récentes démontrent d'ailleurs que le nombre de personnes âgées à mobilité réduite ou qui souffrent de pertes cognitives ne cesse d'augmenter. Il est donc non seulement important qu'elles puissent se vêtir, mais qu'elles puissent le faire avec aisance, en toute sécurité et avec dignité.

OVIDIS, s'habiller simplement

Ovidis est sensible à tous ces besoins. Les quatre femmes à la tête de l'entreprise lavalloise ont toutes accompagné leur mère au fil de leur perte d'autonomie et dans leur recherche de vêtements adaptés qui leur ressemblait. C'est d'ailleurs au fil de discussions avec des professionnels de la santé, incluant des ergothérapeutes, qu'elles ont réalisé le rôle de premier plan que les vêtements adaptés pouvaient jouer au quotidien sur l'humeur, la confiance en soi et la dignité de la personne aimée.

Quel que soit votre besoin en vêtements adaptés, Ovidis offre un vaste choix de styles essentiels et de modèles au goût du jour qui sauront répondre aux besoins de diverses clientèles tout en respectant leur style et en préservant leur dignité.



ovidis

Chantal Lavallée
1-833-736-7362
4085, boul. Le
Corbusier, Laval
<https://fr.ovidis.com>

Pleins feux sur la relève

L'ergothérapie au service du bien-être étudiant

Jean-François Cardinal, étudiant en ergothérapie

Révisé/supervisé par : Camille Brière, étudiante en ergothérapie et Annie Carrier, erg. et professeure à l'École de réadaptation de l'Université de Sherbrooke

Occupation : Ergothérapeute — Été 2021

36

Q

ui dit services visant le bien-être des étudiants implique également psychologues, psychoéducateurs et conseillers en orientation. Or, les ergothérapeutes peuvent accompagner et autonomiser les étudiants dans la prise en charge de leur bien-être. Lors d'un stage en ergothérapie, nous avons exploré cette pratique

émergente auprès d'étudiants de première année à l'Université de Sherbrooke. Une évaluation de leurs besoins a confirmé que plusieurs vivaient des transitions occupationnelles intenses : départ du nid familial, emménagement dans une nouvelle ville, intégration à un programme exigeant et non familial, nouvel emploi, etc. Pour répondre à ces besoins, nous avons créé le microprogramme *Exploration BIEN-ÊTRE*. Ce microprogramme poursuit trois objectifs spécifiques : bonifier le répertoire occupationnel des étudiants, accroître leur motivation aux études et susciter une réflexion et une projection de leur identité occupationnelle future tout en favorisant des connexions significatives entre pairs. Chaque objectif faisait l'objet d'une séance de 120 minutes en groupes de 10 étudiants. Les séances reposaient sur les principes directeurs suivants : favoriser le coaching entre pairs, mettre de l'avant l'expertise de chaque participant et maintenir un environnement favorable au plaisir, aux partages et à l'introspection. Les témoignages des étudiants participants montrent leur appréciation de notre démarche, comme dans l'extrait suivant : « [J]'ai réalisé que je n'étais pas seule à vivre des difficultés [...], à chacune des rencontres je suis ressortie plutôt motivée et optimiste quant à la suite des choses. » Ces témoignages confirment que l'expertise ergothérapeutique peut contribuer au bien-être quotidien des étudiants, notamment en facilitant les transitions occupationnelles qui leur sont propres. L'ergothérapie a un potentiel inexploité énorme pour soutenir l'équilibre occupationnel ainsi que le mieux-être étudiant. Dans les prochaines années, nous souhaitons que davantage d'ergothérapeutes agissent à titre d'agents de changement pour offrir leurs services en promotion et prévention au sein des établissements d'enseignement supérieur.



Bienvenue aux nouveaux membres



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

- Bluteau, Lina
- Dubé, Camille
- Gagné-Rodger, Christine
- Joseph, Ashley
- Latulippe, Félicia
- Loubier, Karine
- Patry, Derech
- Poulin, Marie-Noëlle
- Ready, Emily
- Turgeon, Jessica <

NOUS
SOMMES
OUVERTS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

Notre équipe dédiée de professionnels demeure disponible !

Médicus Savard OXYBEC

**Chef de file en matière de
produits et services de soins à
domicile au Québec**

Le Groupe Médicus vous offre la
meilleure solution et un service
exemplaire.

Comment?

- 1 **Représentants sur la route
disponibles**
Réponse en 24h !
- 2 **Service après-vente
incomparable**
- 3 **Prix concurrentiels et produits
de haute qualité**
- 4 **La plus vaste gamme de produits
offerts dans le domaine au Québec**



Contactez vos représentants !

Pour plus d'informations ou pour un rendez-vous.

Montréal
1 866 525-3757

Québec
1 800 463-6436

Estrie
1 800 361-9911

Outaouais
819 431-2364

Avis de radiation temporaire (Dossier 17-20-00043)

AVIS est par la présente donné que **M^{me} Joan Migneault**, ergothérapeute (n° 98-107), dont le domicile professionnel est situé à Québec, a été déclarée coupable le 12 mars 2021 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec des infractions suivantes, commises à Vanier entre le 13 avril et le 21 septembre 2017 :

- **Chef 1** : Avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art, le tout en contravention à l'article 15 du *Code de déontologie des ergothérapeutes*, chapitre C-26, r. 113.01 (chef 3) ;
- **Chef 2** : Avoir donné un avis incomplet et ne pas avoir cherché à avoir une connaissance complète des faits avant de donner cet avis, le tout en contravention à l'article 15 du *Code de déontologie des ergothérapeutes*, chapitre C-26, r. 113.01 (chefs 1 et 4) ;
- **Chef 3** : Avoir émis un rapport d'évaluation des capacités fonctionnelles incomplet, non fondé

et imprécis, et qui ne respectait pas les normes généralement reconnues et les règles de l'art, le tout en contravention aux articles 15 et/ou 22 du *Code de déontologie des ergothérapeutes*, chapitre C-26, r. 113.01 (chefs 2 et 5) ;

Le 29 avril 2021, le Conseil de discipline a imposé à M^{me} Migneault une période de radiation du Tableau de l'Ordre de six (6) semaines pour chacun des chefs 1, 2, 3, 4 et 5, le tout à être purgé concurremment. Le délai pour en appeler de cette décision étant expiré, M^{me} Migneault est donc radiée du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de six (6) semaines à compter du 1^{er} juin 2021.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 1^{er} juin 2021

M^{me} Caroline Fortier,
secrétaire du Conseil de discipline

Avis de radiation temporaire (Dossier 17-20-00044)

AVIS est par la présente donné que **M^{me} Emily Cox**, ergothérapeute (n° 14-075), dont le domicile professionnel est situé à Pointe-Claire, a été déclarée coupable le 8 avril 2021 par le Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec des infractions suivantes, commises à Laval entre les ou vers les 18 et 19 juillet 2016 :

- **Chef 1** : Avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes généralement reconnues et les règles de l'art, contrevenant ainsi aux articles 15, 23 et 29 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* ainsi qu'à l'article 59.2 du *Code des professions* ;
- **Chef 2** : Avoir fait défaut d'obtenir un consentement libre et éclairé de son client, contrevenant ainsi à l'article 31 du *Code de déontologie des ergothérapeutes* ainsi qu'à l'article 59.2 du

Code des professions.

Le 23 avril 2021, le Conseil de discipline a imposé à M^{me} Cox une période de radiation du Tableau de l'Ordre de deux (2) semaines pour le chef 1 et une période de radiation de trois (3) semaines pour le chef 2, le tout à être purgé concurremment. Le délai pour en appeler de cette décision étant expiré, M^{me} Cox est donc radiée du Tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour une période de trois (3) semaines à compter du 25 mai 2021.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, le 25 mai 2021

M^{me} Caroline Fortier,
secrétaire du Conseil de discipline

Formation continue 2020 - 2021



NOUVELLE PROGRAMMATION

Retrouvez tous les détails du programme de formation continue 2020-2021 sur le [Portail.OEQ](#). Également, l'infolettre Info-OEQ vous informe tous les mois des mises à jour et des nouvelles activités au programme de formation continue. Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des activités de formation sur demande : Corinne Parmentier, adjointe à la formation continue, parmentierc@oeq.org <

Formations en ligne

| | |
|--|---------|
| Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux | Gratuit |
| Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée | |
| Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques | Gratuit |
| Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles | Gratuit |
| Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique | Gratuit |

Formations en cours synchrones

| | |
|--|---|
| Dépistage et effets de la déficience visuelle sur le quotidien des adultes et des aînés | 17 et 18 février de 8 h 30 à 12 h et 17 et 18 mars 2021 de 13 h à 16 h 30 |
| Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute | 21 et 28 octobre de 8 h 30 à 12 h et 2 et 9 décembre 2021 de 8 h 30 à 12 h |
| Prendre soin de soi pour mieux aider – Programme d'entraînement à l'autocompassion pour les professionnels de la santé | 5, 12 et 19 novembre 2021 de 13 à 15 h 30 |
| Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction – Niveau avancé | 8 et 16 décembre 2021 de 13 à 16 h 30 |
| Troubles neurocognitifs majeurs et SCPD : Évaluation et approches d'intervention par l'ergothérapeute | 25 octobre de 13 à 16 h 30, 26 octobre 2021 de 8 h 30 à 16 h 30 et 27 octobre 2021 de 8 h 30 à 12 h |

Formation continue 2020 - 2021

Formations hybrides (préparation en ligne préalable et cours synchrones)

| | |
|---|---|
| Déficits cognitifs chez les aînés : De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle en CLSC, réadaptation et CHSLD – Niveau 1 | 8, 9 novembre de 8 h 30 à 12 h et 6, 7 décembre 2021 de 13 à 16 h 30 |
| Déficits cognitifs chez les aînés : de l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle courte durée – Niveau 1 | 15 et 16 novembre et 13 et 14 décembre 2021 de 8 h 30 à 12 h |
| Évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation Québec | 17, 18, 21 et 22 mars 2022 de 8 h 30 à 12 h |
| Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute auprès de la clientèle DI-TSA | 8, 25 octobre, 29 novembre et 6 décembre 2021 de 8 h 30 à 12 h |
| En collaboration avec l'UQTR | |
| Quand l'ergothérapie va à l'école | 4 et 21 octobre, 8 et 25 novembre et 13 décembre 2021 de 14 à 16 h |

Ensemble, nous ferons une différence!

Faites partie de notre communauté d'agents de changement
Sans avoir à passer l'examen national d'attestation en ergothérapie



Avantages d'être membre de l'ACE-Qc:

- De la représentation pour défendre et représenter les intérêts des ergothérapeutes
- Des occasions de réseautage
- Du développement professionnel en ligne, pour compléter votre portfolio
- Des ateliers offerts en français par l'entremise de notre partenariat avec [l'université de Montréal](#)
- Facebook pour nous suivre [@ACEQcCAOT](#)

L'ACE vous offre:

- Une [assurance responsabilité professionnelle](#) complète, incluant les frais juridiques en cas de poursuite disciplinaire
- Des [réseaux en ergothérapie](#) et une communauté de pratique au Québec et au Canada
- Des données probantes, la Revue canadienne d'ergothérapie, Actualités ergothérapeutiques, des prises de position et des périodiques internationaux
- Du [mentorat sur demande](#)
- Des réductions pour les membres pour les congrès et pour le développement professionnel

Vous êtes récemment diplômé? Nous avons des taux d'adhésion abordables pour les ergothérapeutes récemment diplômés.

Première année 57 \$ | Deuxième année 114 \$
Troisième année 171 \$ | Quatrième année 228 \$

(Adhésion gratuite pour les étudiants en ergothérapie)

Invitation au réseautage international!

Bruxelles : [Première Conférence Internationale des Associations Francophones des ergothérapeutes](#), janvier 2022.

Paris : [Congrès international et exposition de la FME 2022](#), du 27 au 30 mars 2022 - les membres à part entière de l'ACE ont accès à une adhésion GRATUITE à la [Fédération mondiale des ergothérapeutes](#)

DEVENEZ MEMBRE! www.caot.ca/join



Formation continue autres organismes



La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui donne la formation.

Consultez le [Portail OEQ](#) dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. <

Cours et ateliers

| TITRES ET ORGANISMES | DATES ET LIEUX | RENSEIGNEMENTS |
|---|---|---|
| APPRENER À AIDER VOS PATIENTS AVEC DES PROBLÈMES VISUELS | | |
| Point de Vue Solutions – Services en Basse Vision | Formation disponible selon la demande | https://www.povsolutions.ca/professional-training-sessions-1 |
| APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE POST AVC | | |
| Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne | Formation disponible selon la demande | Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca — 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2018/10/approche-interdisciplinaire-pour-la.html |
| MISE À JOUR DE L'ANATOMIE DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET DES PRINCIPALES PATHOLOGIES | | |
| Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne | Formation disponible selon la demande, en présentiel ou en ligne | Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca — 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2020/04/mise-jour-des-connaissances-du-systeme.html |
| SAVOIR COMPOSER AVEC UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EN PERPÉTUEL MOUVEMENT DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ | | |
| Université de Sherbrooke | 21 et 22 septembre 2021 ou 19 janvier 2022 (Campus principal de Sherbrooke) | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/savoir-composer-milieu-de-la-sante/1377/ |
| GESTION EFFICACE DES ÉMOTIONS ET DE LA PRESSION | | |
| Université de Sherbrooke | 28 septembre 2021 (Campus principal de Sherbrooke) ou 7 décembre 2021 (Campus de Longueuil) ou 31 mai 2022 (Campus de Longueuil) | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/gestion-efficace-des-emotions-et-de-la-p/74/ |

LE COACHING EFFICACE

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Université de Sherbrooke | 29 septembre et 18 novembre 2021 (Campus de Longueuil) ou 10 février 2022 (Campus principal de Sherbrooke) ou 16 mars 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/le-coaching-efficace/887/ |
|--------------------------|--|---|

PROGRAMME D'AUTOCOMPASSION EN PLEINE CONSCIENCE : PROGRAMME INTENSIF (30 heures)

| | | |
|---|---|---|
| Autocompassion Montréal, Lynda Brisson, psychologue, Martine Vaillancourt, ergo- thérapeute-psychothérapeute | 5 jours en hébergement Du 5 au 10 octobre 2021 | autocompassionmontreal@gmail.com https://autocompassionmtl.wixsite.com/autocompassion |
|---|---|---|

GÉRER EFFICACEMENT LES PETITS PROJETS

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Université de Sherbrooke | 5 et 6 octobre 2021 (Campus principal de Sherbrooke) ou 1 ^{er} et 2 février 2022 (Campus de Longueuil) | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/gerer-efficacement-les-petits-projets/1206/ |
|--------------------------|--|---|

GÉRER SON TEMPS ET SES PRIORITÉS AVEC EFFICACITÉ

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Université de Sherbrooke | 18 novembre 2021 (Campus principal de Sherbrooke) ou 7 avril 2022 (Campus de Longueuil) | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/gerer-son-temps-et-ses-priorites-avec-ef/43/ |
|--------------------------|--|---|

LEADERSHIP AU FÉMININ — DÉPLOYER SON SENS POLITIQUE ET SON POUVOIR D'INFLUENCE

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Université de Sherbrooke | 27 et 28 octobre 2021 ou 30 et 31 mars 2022 (Campus de Longueuil) | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/leadership-au-feminin-deployer/658/ |
|--------------------------|---|---|

Webinaires — Formations en ligne**TITRES ET ORGANISMES****DATES ET LIEUX****RENSEIGNEMENTS****LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE, PARTIE 1**

| | | |
|--|---|---|
| Jouer et Grandir, Françoise Lespérance, ergothérapeute | Formation en ligne de 6 h 30 sous forme de vidéos et PDF présentés en plusieurs chapitres et sous-chapitres (théorie, évaluation, analyse, intervention et adaptations) | francoise@jouer-et-grandir.com 819 592-2684 https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/ |
|--|---|---|

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE, PARTIE 2 : LES INTERVENTIONS EN ERGOTHÉRAPIE

| | | |
|--|---|---|
| Jouer et Grandir, Françoise Lespérance, ergothérapeute | Formation en ligne de 10 h 30 axée sur la préparation du plan d'intervention et du suivi de l'enfant DVS concernant son rendement occupationnel (théorie, histoire de cas, outils d'intervention et d'évaluation, processus d'analyse pour la planification et l'exécution des activités thérapeutiques) | francoise@jouer-et-grandir.com 819 592-2684 https://jouer-et-grandir.com/dvs-intervention-en-ergotherapie |
|--|---|---|

**LA MOTRICITÉ FINE EN PÉDIATRIE : COMPÉTENCES CLINIQUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES
(théorie, évaluation, analyse, intervention, intégration) (niveau de difficulté : modéré)**

Académie JCSI,
Josiane Caron Santha,
ergothérapeute

Formation en ligne, inscription en tout
temps, 27 h de formation continue sur
12 mois, à votre rythme

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
<https://www.josianecaronsantha.com>

**DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT : INTRODUCTION À LA PERSPECTIVE ET AUX STRATÉGIES DE L'ERGOTHÉRAPIE
(niveau de difficulté : léger)**

Académie JCSI,
Josiane Caron Santha,
ergothérapeute

Formation en ligne, inscription en tout
temps, 14 h de formation continue sur
12 mois, à votre rythme

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
<https://www.josianecaronsantha.com>

INITIATION À LA TÉLÉPRATIQUE EN PÉDIATRIE (pour débiter ou se perfectionner)

Académie JCSI,
Josiane Caron Santha,
ergothérapeute

Formation en ligne, inscriptions en tout
temps, 6 h sur 12 mois, à votre rythme

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
<https://www.josianecaronsantha.com>

INITIATIVE MINISTÉRIELLE SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER ET AUTRES TROUBLES NEUROCOGNITIFS MAJEURS

Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)
en collaboration avec le RUISSS de l'Université de Montréal

<http://ena.ruis.umontreal.ca/>

**SOINS DE SANTÉ AUX PERSONNES ATTEINTES D'UNE TUMEUR CÉRÉBRALE : SOUTENIR LES PATIENTS
ET LES PROCHES AIDANTS TOUT AU LONG DE LA TRAJECTOIRE DE SOINS**

Fondation canadienne des tumeurs cérébrales

<https://www.braintumour.ca/fr/professionnels-de-la-sante/module-dapprentissage-en-ligne/>

MOOC (Massive Online Open Course) — GRATUIT — TEKPHY — ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord,
sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal,
le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin

<https://cours.edulib.org/courses>

MOOC (Massive Online Open Course) — GRATUIT — TEKPHY — ANALYSE DU MOUVEMENT

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord,
sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal,
le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin

<https://cours.edulib.org/courses>

MOOC (Massive Online Open Course) — GRATUIT — TEKPHY — ÉQUILIBRE POSTURAL

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord,
sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal,
le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin

<https://cours.edulib.org/courses>

DÉMARRER SON ENTREPRISE DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Institut Kara

<https://institutkara.ca/ergotherapeute/>

FORMATION SUR LE MUTISME SÉLECTIF CHEZ L'ENFANT

Geneviève Bérubé, orthopédagogue

<https://genevieveb.didacte.com/>

Formations autres organismes

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SUR LES ENJEUX ET PRATIQUES EN ITINÉRANCE

PRAXIS – Centre de développement professionnel Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Du 23 au 27 août 2021

<https://bit.ly/3fry6ex>

RECONNAÎTRE ET DÉPISTER LES PARTICULARITÉS RELIÉES AU TSA LORS DE L'ÉVALUATION INITIALE EN ERGOTHÉRAPIE

CRCM (Clinique de réadaptation Carolyne Mainville)

20 septembre 2021

<https://www.crcm.ca/boutique/>

L'INTERVENTION STRUCTURÉE ET INDIVIDUALISÉE EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA) — version longue

Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (IU en DI-TSA)

22 septembre 2021, de 9 h à 16 h

<https://www.eventbrite.ca/e/inscription-formation-tsa-102-intervention-structuree-et-individualisee-tsa-142021838141>

ANIMER DES RÉUNIONS EFFICACES ET MOBILISANTES

Université de Sherbrooke

23 septembre 2021
ou 16 février 2022

<https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/animer-des-reunions-efficaces/39/>

LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN — PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP (MDH-PPH)

Le Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)

4 et 5 octobre 2021, de 9 h à 12 h

https://mhavie.ca/boutique/index.php?_route_=fr/catalogue/formations-c78c76/



SE SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTODÉTERMINATION DES PERSONNES PRÉSENTANT UNE DI OU UN TSA — RÉSERVÉ AUX RÉSEAUX SSS ET AU COMMUNAUTAIRE

| | | |
|--|-------------------------------|---|
| Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (IU en DI-TSA) | 4 octobre 2021, de 9 h à 16 h | https://www.eventbrite.ca/e/billets-formation-autodetermination-101-reseau-sss-et-communautaire-142761408215 |
|--|-------------------------------|---|

COMMUNIQUER EFFICACEMENT : AMÉLIORER VOS RELATIONS !

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Université de Sherbrooke | 6 et 7 octobre 2021 ou 23 février 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/communiquer-efficacement-ameliorer-vos/53/ |
|--------------------------|---|---|

APTITUDE À CONSENTIR À UN SOIN, PRENDRE SOIN DE SA PERSONNE ET GÉRER SES BIENS : ENJEUX À CONSIDÉRER ET ÉVALUATION CLINIQUE

| | | |
|---|-------------------------------------|---|
| Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec | 13 octobre 2021 ou 13 avril 2022 | http://www.cevq.ca/formation-continue |
|---|-------------------------------------|---|

L'ÉTHIQUE EN GÉRIATRIE : AIDER À LA RÉOLUTION DES DILEMMES FRÉQUEMMENT RENCONTRÉS

| | | |
|---|-----------------------------------|---|
| Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec | 14 octobre 2021 ou 12 mai 2022 | http://www.cevq.ca/formation-continue |
|---|-----------------------------------|---|

PRÉVENIR ET GÉRER LES CONFLITS AU TRAVAIL

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Université de Sherbrooke | 19 et 20 octobre 2021 ou 16 et 17 février 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/prevenir-et-gerer-les-conflits/884/ |
|--------------------------|---|---|

OPTIMISER SES PRATIQUES DE COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE ET APPRIVOISER LES DIFFÉREND

| | | |
|---|------------------------------------|---|
| Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec | 20 octobre 2021 ou 30 mars 2022 | http://www.cevq.ca/formation-continue |
|---|------------------------------------|---|

SOINS PALLIATIFS : ACCOMPAGNER LA VIE JUSQU'À LA FIN

| | | |
|---|------------------------------------|---|
| Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec | 21 octobre 2021 ou 10 mars 2022 | http://www.cevq.ca/formation-continue |
|---|------------------------------------|---|

APPROCHE GÉRIATRIQUE DE RETRAIT DES CONTENTIONS PHYSIQUES : DÉMARCHÉ CLINIQUE INTERDISCIPLINAIRE

| | | |
|---|-----------------------------------|---|
| Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec | 27 octobre 2021 ou 26 mai 2022 | http://www.cevq.ca/formation-continue |
|---|-----------------------------------|---|

COMPRENDRE LES COMPORTEMENTS DÉFENSIFS EXPRIMÉS PAR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE D'ALZHEIMER

| | | |
|---|------------------------------------|---|
| Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec | 28 octobre 2021 ou 17 mars 2022 | http://www.cevq.ca/formation-continue |
|---|------------------------------------|---|

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE AU SEIN DES ÉQUIPES

| | | |
|--------------------------|--------------------------------------|---|
| Université de Sherbrooke | 28 octobre 2021 ou 9 février 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/developper-lapprentissage-au-sein-des/1272/ |
|--------------------------|--------------------------------------|---|

LA CYBERSÉCURITÉ POUR TOUS : NOS COMPORTEMENTS AU QUOTIDIEN

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Université de Sherbrooke | 29 octobre et 5 novembre 2021 ou 28 janvier et 4 février 2022 ou 18 et 25 mars 2022 ou 27 mai et 3 juin 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/la-cybersecurite-pour-tous/1395/ |
|--------------------------|---|---|

Formations autres organismes

ÉVITER L'INCIVILITÉ, C'EST METTRE UNE BARRIÈRE AU HARCÈLEMENT

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Université de Sherbrooke | 2 et 3 novembre 2021 ou 8 et 9 février 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/eviter-lincivilite-cest-mettre-une-ba/671/ |
|--------------------------|--|---|

LA MESURE DES HABITUDES DE VIE (MHAVIE 4.0)

| | | |
|--|--------------------------------|---|
| Le Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH) | 9 novembre 2021, de 9 h à 16 h | https://mhavie.ca/boutique/index.php?_route_=fr/catalogue/formations-c78c76/ |
|--|--------------------------------|---|

LES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ CHEZ L'AÎNÉ : MIEUX LES COMPRENDRE ET MIEUX INTERVENIR

| | | |
|---|-------------------------------------|---|
| Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec | 9 novembre 2021 ou 12 avril 2022 | http://www.cevq.ca/formation-continue |
|---|-------------------------------------|---|

LEADERSHIP AU FÉMININ — APPRENDRE À S'AFFIRMER

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Université de Sherbrooke | 9 et 10 novembre 2021 ou 2 et 3 février 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/leadership-au-feminin-apprendre/657/ |
|--------------------------|---|---|

COMMUNICATION INTERCULTURELLE EN MILIEU DE TRAVAIL

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Université de Sherbrooke | 12, 19 et 26 novembre 2021 ou 30 et 31 mars 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/communication-interculturelle-en-milieu/1235/ |
|--------------------------|---|---|

MAXIMISER LE CAPITAL-SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DE SON ÉQUIPE DE TRAVAIL

| | | |
|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Université de Sherbrooke | 16 novembre 2021 ou 11 mars 2022 | https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/maximiser-le-capital-sante-psychologique/1378/ |
|--------------------------|-------------------------------------|---|

Congrès - Colloques - Symposiums

TITRES ET ORGANISMES

DATES ET LIEUX

RENSEIGNEMENTS

COLLOQUE POUR LE MIEUX-ÊTRE DES AÎNÉS — 5^e ÉDITION : défis en hébergement et en soins de longue durée, bilans des leçons apprises

| | | |
|---------------------------------------|--|---|
| Le point en santé et services sociaux | 16 septembre 2021, Centre des congrès de Québec | https://www.lepointensante.com/colloque-pour-le-mieux-etre-des-aines/ |
|---------------------------------------|--|---|



Obtenez plus en faisant partie d'un groupe

Le partenariat entre l'**Ordre des ergothérapeutes du Québec** et **La Personnelle**, assureur de groupe auto, habitation et entreprise, vous donne accès à l'expertise et à tout le soutien nécessaire pour vous simplifier la vie et gagner du temps.

Voyez pourquoi 97 % de nos clients renouvellent leur assurance chaque année¹.



Tarifs de groupe exclusifs



Services en ligne pratiques



Protections personnalisées

Obtenez une soumission en ligne.
lapersonnelle.com/oeq
1 888 476-8737



1. Basé sur des statistiques internes de La Personnelle : Taux approximatif d'assurés qui ont renouvelé leur police d'assurance auprès de La Personnelle de janvier à décembre 2020. Ce taux n'inclut pas les annulations et les résiliations en cours de terme.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Les économies et les rabais sont sous réserve des conditions d'admissibilité et peuvent varier selon la juridiction. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps. Les taux et les rabais peuvent être modifiés sans préavis.

Des questions concernant la tenue des dossiers?

Visitez le **Guide de la tenue des dossiers**
dans la section Publications
du site Web de l'Ordre.

[www.oeq.org/publications/documents-professionnels/
la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/](http://www.oeq.org/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)

Bonnes pratiques, questions fréquentes,
explications, liens utiles...

Un outil à consulter fréquemment!



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec